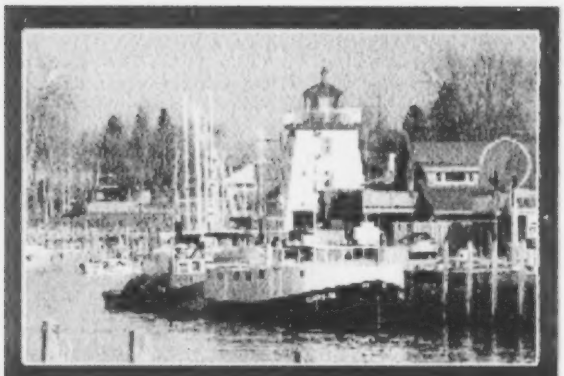

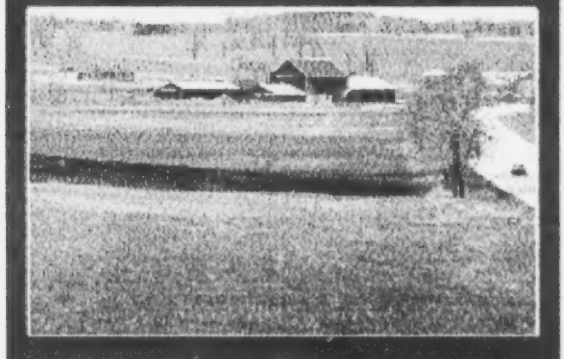

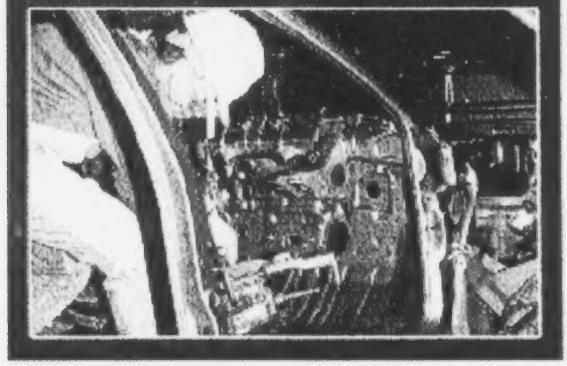

Ontario
Croissance intelligente

Façonner l'avenir

Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario

Rapport final

Automne 2003

Façonner l'avenir

Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario

Rapport final

Automne 2003

Ontario
Croissance intelligente
OUEST DE L'ONTARIO

Octobre 2003

Le ministre des Affaires municipales et du Logement
Province de l'Ontario
777, rue Bay, 17e étage
Toronto (Ontario) M5G 2E5

Monsieur le Ministre,

Au nom du Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport final sur une stratégie globale visant à promouvoir et à gérer la croissance dans l'Ouest de l'Ontario jusqu'en 2035.

Comme vous le savez, les membres de notre comité se sont réunis tous les mois pendant un an afin d'explorer les obstacles et les défis auxquels fait face l'Ouest de l'Ontario en matière de croissance. Nous avons pu compter sur la contribution précieuse d'un grand nombre de spécialistes, d'intervenants et de gens qui vivent et travaillent dans notre zone. En juin 2003, nous avons publié un document de discussion, *Façonner l'avenir*, qui contenait nos recommandations préliminaires, et recueilli l'opinion de la population lors de séances de consultation tenues à Windsor, Stratford, Owen Sound et London. Le processus de consultation a reçu un vaste appui, et notre rapport final reflète les suggestions et commentaires pertinents qui nous ont été exprimés.

Le mandat de notre comité était d'élaborer un plan grâce auquel les secteurs agricole, commercial et industriel de l'Ouest de l'Ontario pourraient prospérer au sein de l'économie mondiale selon des schémas s'harmonisant avec la nature évolutive des collectivités rurales. Le présent rapport reflète notre vision selon laquelle une croissance bien gérée permettra de réaliser ces objectifs dans notre région au cours des 30 prochaines années, tout en assurant le maintien d'économies locales dynamiques, de collectivités vigoureuses et d'un environnement sain.

Nous avons dégagé sept orientations stratégiques visant à favoriser et à gérer la croissance, à planifier et à développer l'infrastructure et à protéger l'environnement et les ressources naturelles. Pour chacune de ces orientations, nous avons recommandé des mesures que le gouvernement de l'Ontario et d'autres partenaires pourront prendre pour commencer à appliquer les principes de la croissance intelligente dans l'Ouest de l'Ontario. Bien que le comité reconnaisse que les gouvernements et les autres intervenants ont encore beaucoup de travail à faire, nous encourageons vivement la province à continuer de faire preuve de leadership et à mettre en oeuvre de nouvelles initiatives afin que la croissance intelligente devienne réalité.

En terminant, je tiens à féliciter le gouvernement provincial d'avoir lancé la stratégie de croissance intelligente et d'avoir donné la possibilité à la population de l'Ouest de l'Ontario de parvenir à un consensus sur une vision d'avenir et sur la qualité de vie que nous souhaitons atteindre pour nous-mêmes et nos enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La présidente du Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario,

Diane Gagner

104-02840/

Table des matières

Introduction 1

Création d'une vision commune 2

Membres du Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario 3

Nous avons tous à gagner de la croissance intelligente 4

Raisons pour lesquelles la croissance intelligente est importante pour l'Ouest de l'Ontario 4

Objectifs de la croissance intelligente de l'Ontario 5

Orientations stratégiques :

1. Délimiter un système de noeuds de services et de réseaux sectoriels et y investir les ressources nécessaires. 6
2. Protéger notre environnement, nos ressources naturelles et notre qualité de vie grâce à une planification, à une coordination et à une collaboration plus efficaces dans toute la zone. ... 11
3. Soutenir un secteur agricole fort et viable. 18
4. Favoriser la circulation efficace des gens, des biens et de l'information. 22
5. Assurer un approvisionnement énergétique durable, fiable et abordable. 27
6. Assurer l'accès à des services de santé de haute qualité. 28
7. Promouvoir une économie vigoureuse et dynamique, soutenue par un système d'éducation et un secteur de la recherche-développement de premier plan. 29

Mise en oeuvre des orientations stratégiques et mesures recommandées 37

Annexes :

i. Profil de la zone de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario 40

ii. Membres du Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario 46

iii. Sommaire des consultations publiques 49

iv. Soutien fourni au Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario 51

v. Liste des exposés présentés au Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario 53

vi. Liste des rapports présentés au Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario 54

vii. Glossaire 56

viii. Municipalités de la zone de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario 62

Liste des cartes

Carte 1. Zone de l'Ouest définie dans le cadre de Croissance intelligente Ontario 7

Carte 2. Noeuds de services existants 9

Carte 3. Secteurs environnementaux 12

Carte 4. Terres agricoles de premier ordre 20

Carte 5. Infrastructure de transport existante 24

Carte 6. Valeurs et volumes quotidiens moyens des marchandises camionnées, 2002 30

Introduction

L'Ouest de l'Ontario connaît une évolution qui transforme l'économie locale, les collectivités et le visage même de notre partie de la province.

L'agriculture, pendant longtemps l'activité principale d'un grand nombre de collectivités de la zone de l'Ouest, s'est transformée du fait que beaucoup de fermes familiales traditionnelles sont devenues de grandes exploitations modernes qui expédient leurs produits sur les marchés internationaux. D'autres industries jouent une rôle de plus en plus important dans l'économie de la région, par exemple les industries de l'automobile, de la pétrochimie, des services financiers et du tourisme.

Ces tendances apportent des possibilités importantes et des défis considérables. C'est la raison pour laquelle l'Ouest de l'Ontario a besoin d'une stratégie visant à favoriser la croissance future et à bien la gérer. Le défi consiste à obtenir une croissance équilibrée qui crée de meilleurs choix d'emplois et des possibilités économiques tant dans les régions urbaines que rurales, protège l'environnement et rehausse la qualité de vie de toute la population.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a reconnu que ce sont les résidents de l'Ouest de l'Ontario qui sont les plus en mesure de planifier la stratégie de croissance intelligente dans cette partie de la province. Le Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario a été institué en août 2002. Il était formé de dirigeants des administrations municipales, des secteurs agricole, du tourisme et de la fabrication, des groupes de protection de l'environnement et du secteur de l'enseignement postsecondaire. Leur mandat était de formuler une stratégie recommandée qui permettra d'obtenir une croissance intelligente dans l'Ouest de l'Ontario pour les 30 prochaines années.

Pendant des mois, le Comité a tenu des rencontres et s'est efforcé d'établir un consensus. Il a présenté ses recommandations préliminaires au gouvernement provincial en avril 2003.

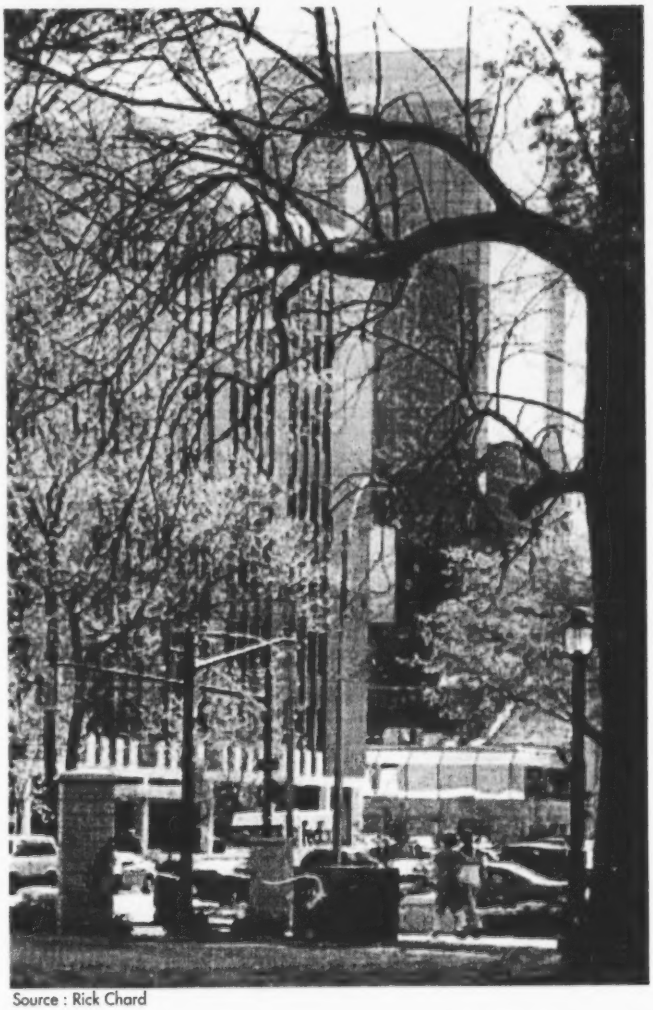

Source : Rick Chard

Avant de lui remettre son rapport final, le Comité a organisé une série de consultations publiques visant à recueillir des opinions et à obtenir des appuis pour sa stratégie de croissance à long terme.

Ce rapport final fournit un cadre d'action que le gouvernement et les autres partenaires pourraient commencer à appliquer immédiatement afin de promouvoir la croissance intelligente dans l'Ouest de l'Ontario. En travaillant de concert, nous pourrons nous assurer un avenir sain et prospère dans notre région de la province.

Une vision pour l'Ouest de l'Ontario en 2035

Si l'on veut assurer un avenir sain et prospère, il faut obtenir l'appui et la participation de tous les résidents de l'Ouest de l'Ontario. Pour favoriser un tel appui et créer un plan d'action, nous devons nous entendre sur une perception commune de l'avenir, c'est-à-dire sur une vision qui correspond aux valeurs, principes et objectifs collectifs des gens qui habitent dans la région. Le Comité a rédigé l'énoncé suivant qui décrit la vision qui orientera nos décisions sur la façon d'aménager le territoire et d'investir les deniers publics.

L'Ouest de l'Ontario sera, en 2035, un endroit où il fera bon vivre, travailler et se divertir. Très avantageusement située au coeur du magnifique bassin des Grands Lacs, la zone possède des terres agricoles fertiles et productives, d'abondantes ressources naturelles, d'incomparables attractions naturelles qui sont réputées dans le monde entier, une main-d'oeuvre productive et compétente, ainsi que des collectivités vigoureuses et dynamiques.

En 2035, les collectivités florissantes de l'Ouest de l'Ontario auront misé sur ces fondements pour atteindre tout leur potentiel. Des secteurs urbains, ruraux et agricoles sûrs et productifs favoriseront le bien-être collectif et individuel. Le patrimoine naturel et les acquis culturels distinctifs de nos collectivités offriront un mode de vie unique aux résidents.

Conformément aux fondements de la croissance intelligente — soit une économie solide, des collectivités vigoureuses et un environnement propre et favorable à la santé — et aux objectifs de croissance intelligente de la province, nous proposons la vision commune suivante :

- ***L'Ouest de l'Ontario adoptera des approches novatrices et stratégiques de développement économique et d'aménagement du territoire*** *pour veiller à ce que la croissance et la prospérité des secteurs agricole, commercial, industriel, informationnel, touristique, culturel et récréatif se poursuivent au sein de l'économie mondiale.*
- *L'agriculture fait partie intégrante de l'économie et du riche patrimoine naturel et culturel de l'Ouest de l'Ontario.* ***La région continuera de promouvoir et de renforcer son secteur agricole et ses industries connexes.*** *Elle protégera aussi ses terres agricoles de grande qualité, y compris les cultures de produits de spécialité, au profit des générations futures.*
- ***L'Ouest de l'Ontario se sera doté d'une stratégie pour appuyer une variété de nouvelles possibilités d'investissement et d'occasions d'affaires ou d'emploi pour les résidents.*** *Pour y parvenir, la région diversifiera son économie en misant sur les forces de ses grappes d'activités économiques traditionnelles ou récentes, et sur son accès immédiat aux marchés intérieurs et américains.*
- ***Les collectivités de la zone auront accès à des commodités et des services publics efficaces et adaptés*** *dans des secteurs variés dont la santé, l'éducation, la technologie de l'information, le logement, les arts et les loisirs. Ces services et commodités attireront dans la région des individus et des investisseurs provenant de tous les coins du pays et du monde.*
- ***La zone exploitera au maximum son réseau de services sociaux complet et coopératif*** *de façon à encourager et à aider les individus et les familles, y compris les nouveaux Canadiens et les personnes âgées, à atteindre leur plein potentiel et à s'ajuster aux réalités changeantes.*
- ***La zone entretiendra et protégera ses rivières, rivages, paysages et espaces naturels reliés les uns aux autres par des couloirs de verdure,*** *afin de préserver la diversité de la faune et de la flore locales et de permettre aux habitants de la région et aux visiteurs de les apprécier et d'en profiter.*
- *L'utilisation judicieuse du territoire et des ressources, y compris la protection des ressources et de l'environnement naturel au profit des générations futures, exigera l'adoption d'une* ***approche complète et coordonnée de développement*** *qui tiendra compte des modèles actuels d'établissement et d'aménagement groupés.*
- *La zone possédera un* ***réseau bien pensé, intégré et coordonné de routes et de transport,*** *pour permettre le transport rapide et efficace des biens et des individus. Ce réseau améliorera la qualité de l'air, ainsi que la qualité de vie générale des résidents. Il facilitera l'accès aux marchés, en réduisant la congestion aux frontières, et augmentera les possibilités offertes à un nombre accru de secteurs d'activités.*

Diane Gagner, maire de Chatham-Kent (accompagnée ici d'autres membres du Comité) a présidé le Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario. De gauche à droite : (rangée avant) Norm Gamble, Jim Manicom, Diane Gagner, John Van Bakel, Michael Hurst; (rangée arrière) Joe Preston, Jayne Dietrich, John Maaskant, David Oliphant. Absents : Pat Davidson, Anne-Marie DeCicco, Liam McCreery, Orlando Zamprogna.

Membres du Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario :

Diane Gagner, mairesse, municipalité de Chatham-Kent (présidente du comité)

Patricia Davidson, mairesse, ville de Plympton-Wyoming (et ancienne présidente du comté de Lambton)

Anne Marie DeCicco, mairesse, ville de London

Jayne Dietrich, présidente sortante, Bruce County Federation of Agriculture

Norm Gamble, directeur municipal, comté de Grey

Michael Hurst, maire, ville de Windsor

John Maaskant, administrateur, Chicken Farmers of Ontario

Jim Manicom, chef, Office de protection de la nature de Grey-Sauble

Liam McCreery, président, Ontario Soybean Growers (comté d'Oxford)

David Oliphant, maire de Zorra Est-Tavistock et président du conseil du comté d'Oxford

Joe Preston, homme d'affaires et membre du St. Thomas Downtown Business Group

John Van Bakel, maire, municipalité de Perth Ouest

Orlando Zamprogna, directeur intérimaire, installations et ingénierie, université Western Ontario (et ancien maire adjoint de London)

Nous avons tous à gagner de la croissance intelligente

On prévoit que d'ici 2035, la population de l'Ontario dépassera les 15 millions, soit presque quatre millions de plus qu'en 1999. Le gouvernement de l'Ontario veut que toutes les régions de la province profitent de cette croissance, ce qui englobe les collectivités urbaines, rurales et éloignées de tout l'Ontario.

La croissance intelligente est la vision du gouvernement pour promouvoir et planifier la croissance de manière à créer une économie dynamique, à bâtir des collectivités vigoureuses et à favoriser un environnement propre et sain. La croissance intelligente poursuit les objectifs suivants :

Établissement d'un consensus : La croissance intelligente consiste essentiellement à établir un consensus et à créer des partenariats. En effet, les questions touchant la croissance recouvrent les frontières municipales et les compétences des divers paliers d'administration publique, elles portent sur divers domaines comme les transports, l'infrastructure et l'aménagement du territoire, et elles influent à divers degrés sur les parties intéressées. Si l'on veut que tout le monde vise les mêmes objectifs, il faut établir un consensus parmi les intervenants clés, intégrer la prise de décisions au sein des gouvernements et entre ceux-ci, et obtenir un vaste appui de la part du public.

Promotion et gestion de la croissance : Une croissance intelligente signifie que l'on accueille favorablement la croissance en raison de sa capacité de stimuler l'établissement d'entreprises et la création d'emplois et de générer les recettes nécessaires pour que nous puissions nous offrir les services auxquels nous attachons de l'importance. Ceci dit, il faut également gérer la croissance judicieusement pour protéger l'environnement et assurer une haute qualité de vie à la population.

Adoption d'une vue d'ensemble : Une croissance intelligente exige une planification à long terme ainsi que des décisions plus stratégiques quant à la façon de dépenser les deniers publics. Autrement dit, la croissance intelligente est un plan qui permet d'améliorer encore davantage la qualité de vie à l'échelle de toute la province, de façon stratégique et bien adaptée à chaque zone.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la stratégie et les initiatives de croissance intelligente, visitez www.smartgrowth.gov.on.ca

Raisons pour lesquelles la croissance intelligente est importante pour l'Ouest de l'Ontario

L'Ouest de l'Ontario est en mutation. Portée par la croissance démographique, le dynamisme de son secteur agricole et l'arrivée de nouvelles industries, la zone doit relever de nouveaux défis et saisir les nouvelles possibilités de croissance.

L'Ouest de l'Ontario est le centre agricole de la province et génère plus de la moitié de son revenu agricole brut. L'agriculture est l'activité principale de plusieurs collectivités, sur les plans culturel et environnemental. Les fermes familiales traditionnelles sont devenues des exploitations agricoles modernes munies de systèmes de production et de distribution intégrés. Le nombre d'agriculteurs diminue en même temps que la production agricole s'intensifie et que le nombre de résidents qui ne travaillent pas dans le secteur agricole augmente dans les collectivités rurales. Il faudra trouver des solutions créatives et complémentaires pour répondre aux besoins de tous.

D'autres industries et secteurs jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie de la région. Par exemple, l'industrie automobile de l'Ouest de l'Ontario, située en grande partie à Windsor, compte pour approximativement 60 % de la production économique de la région. London jouit de secteurs financier et de la santé florissants. L'industrie de la pétrochimie domine à Sarnia. Le tourisme est une industrie majeure partout dans la zone.

La croissance intelligente, c'est faire des choix responsables afin de maintenir une bonne qualité de vie tout en permettant aux collectivités de s'épanouir. Tous les paliers de gouvernement, de même que le secteur privé, devront procéder à des investissements stratégiques afin de soutenir l'infrastructure, de favoriser et d'encourager la croissance future et d'assurer un avenir prospère. Puisque les questions que pose la croissance recouvrent les limites municipales, les secteurs et les disciplines, il est essentiel que tous les paliers de gouvernement et les parties intéressées travaillent de concert.

La prospérité à long terme de la région dépendra de ces conditions. L'Ouest de l'Ontario a besoin d'une stratégie complète pour favoriser la croissance et la gérer judicieusement, tout en maintenant la qualité de vie élevée de tous les résidents. Pour ce faire, il faudra reconnaître les nouvelles possibilités, exploiter les débouchés commerciaux sur la scène internationale, revitaliser les secteurs en déclin et faire le marketing de la région en tant que destination incontournable pour les loisirs et le tourisme.

La croissance intelligente représente une occasion unique pour les résidents et les gouvernements de collaborer afin de préparer l'Ouest de l'Ontario et, par conséquent, l'ensemble de la province, pour un avenir sain et prospère. Grâce à la croissance intelligente, nous pouvons nous assurer que les collectivités de demain auront l'économie vigoureuse qu'elles souhaitent, l'infrastructure dont elles ont besoin et la qualité de vie élevée qu'elles désirent.

Objectifs de la croissance intelligente de l'Ontario

La stratégie de croissance intelligente de l'Ontario repose sur les objectifs suivants :

Gérer la croissance de manière à nous assurer d'un avenir meilleur

La croissance intelligente fait appel à une approche coordonnée de la gestion et de la promotion d'une croissance durable et nécessite la collaboration de tous les paliers de gouvernement et des intervenants de divers secteurs.

Améliorer notre compétitivité et offrir un plus large éventail de possibilités

La croissance intelligente aide les collectivités ontariennes à réaliser leur potentiel économique en misant sur leurs atouts, en facilitant la prise de décisions sur des questions touchant plusieurs collectivités et en encourageant les investissements compatibles avec sa vision.

Prendre des décisions plus judicieuses en matière d'infrastructure

La croissance intelligente privilégie une utilisation judicieuse de nos ressources en favorisant l'exploitation optimale de l'infrastructure existante comme les routes, les égouts et les réseaux d'aqueduc, et en orientant les décisions qui seront prises dans l'avenir au sujet de l'investissement dans l'infrastructure.

Offrir des options en matière de transport

La croissance intelligente procure davantage d'options pour les déplacements entre les collectivités et à l'intérieur de celles-ci, grâce à un réseau mieux intégré de transport des personnes et des biens.

Protéger et assainir l'environnement

La croissance intelligente contribue à protéger la qualité de l'air, du sol et de l'eau en mettant à l'abri des pressions liées à la croissance les terres agricoles et les espaces naturels d'importance.

Bâtir des collectivités où il fait bon vivre

La croissance intelligente contribuera à édifier des collectivités vigoureuses, sécuritaires, attrayantes et dynamiques en privilégiant l'aménagement groupé dans les zones urbaines.

Orientations stratégiques

Pour concrétiser cette vision, le Comité recommande sept orientations stratégiques pour les initiatives de croissance intelligente dans l'Ouest de l'Ontario.

Ces orientations stratégiques préconisent une approche visant à favoriser et à encadrer la croissance, à planifier et à développer l'infrastructure et à protéger l'environnement et les ressources naturelles.

Malgré leur ordre de présentation, les sept orientations stratégiques ont la même importance et concernent des thèmes interreliés.

1. **Délimiter un système de noeuds de services et de réseaux sectoriels et y investir les ressources nécessaires.**
2. **Protéger notre environnement, nos ressources naturelles et notre qualité de vie grâce à une planification, à une coordination et à une collaboration plus efficaces dans toute la zone.**
3. **Soutenir un secteur agricole fort et viable.**
4. **Favoriser la circulation efficace des gens, des biens et des services.**
5. **Assurer un approvisionnement énergétique fiable et durable qui respecte l'environnement.**
6. **Assurer l'accès à des services de santé de haute qualité.**
7. **Promouvoir une économie vigoureuse et dynamique, soutenue par un système d'éducation de premier plan et la recherche-développement.**

1. Délimiter un système de noeuds de services et de réseaux sectoriels et y investir les ressources nécessaires.

Il est possible d'assurer la vigueur et la prospérité à long terme de l'Ouest de l'Ontario en prenant maintenant des mesures pour améliorer l'accès aux biens et services et pour faciliter la circulation des biens au sein des secteurs économiques et entre eux.

Le Comité considère qu'il est essentiel de délimiter deux systèmes interdépendants dans la zone. Le premier, un réseau de noeuds de services interreliés, faciliterait l'accès des habitants de l'Ouest de l'Ontario à des services importants, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire. Le second, qui consisterait en un ensemble de réseaux sectoriels, augmenterait la capacité concurrentielle de la zone dans des secteurs économiques clés comme l'agriculture, l'industrie de l'automobile et le tourisme.

Bien que chaque collectivité de l'Ouest de l'Ontario contribue à la vigueur et à la prospérité générales de la zone à sa propre manière, certaines collectivités jouent un rôle particulier en offrant des noeuds de services aux résidents des collectivités avoisinantes.

Noeuds de services

Un noeud de services se trouve dans une collectivité qui offre des services ou des commodités tels que des services de santé, d'éducation, de commerce au détail et d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que

Source : Rick Chard

Carte 1 : Zone de l'Ouest définie dans le cadre de Croissance intelligente Ontario

des installations culturelles et récréatives, aux résidents d'une collectivité particulière et des environs. Les noeuds de services peuvent être petits ou de grande envergure.

Les petits noeuds de services offrent des services et des commodités, tels que les services d'un ou plusieurs commerçants au détail spécialisés, des écoles élémentaires ou secondaires, des hôpitaux, des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ainsi que des installations culturelles et récréatives aux résidents locaux et des environs. Un noeud de services d'envergure fournit encore plus de commodités et de services spécialisés, tels qu'un établissement d'enseignement postsecondaire, un hôpital régional ou une concentration de détaillants plus gros ou plus spécialisés aux résidents d'un région avoisinante plus étendue. De même, quelle que soit leur taille, les noeuds de services attirent des travailleurs et des clients d'une région plus vaste que la collectivité locale.

Dans la partie sud de la zone, les noeuds de services sont plus faciles à repérer et mieux coordonnés que dans la partie nord. Les noeuds de services plus imposants dans la partie sud ont tendance à offrir une plus grande variété de biens et de services que les noeuds de services de moindre envergure dans la partie nord, et assurent des commodités à une grande proportion de la zone. L'accès accru des collectivités de la partie nord à toutes sortes de biens et de services serait possible en améliorant la connectivité des noeuds de services dans la partie nord.

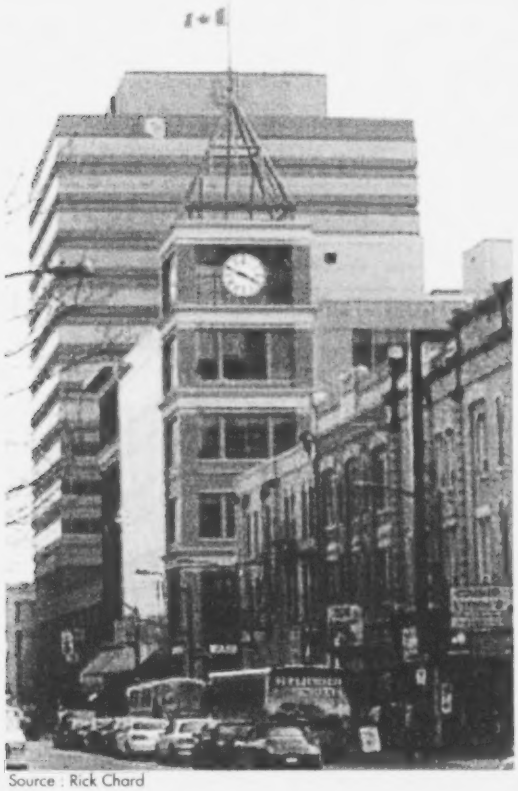

Source : Rick Chard

Si les ressources n'étaient pas limitées, en particulier les ressources financières, il serait possible d'assurer la répartition équitable des biens et des services dans toutes les collectivités de la zone ou de créer de nouvelles liaisons ou infrastructures de transport là où le besoin se fait sentir. Puisque ce n'est pas le cas, nous devons prendre des décisions difficiles sur la façon de satisfaire les besoins des résidents et secteurs économiques de l'Ouest de la province.

La carte 2 illustre certains noeuds de services existants dans la zone selon les cinq critères figurant dans la légende. Pour réaliser les orientations stratégiques du Comité de façon coordonnée et efficace, certaines ou l'ensemble de ces collectivités, particulièrement dans la partie nord de la zone, peuvent être désignées comme des noeuds en vue d'investissements ciblés futurs. Une approche coordonnée en matière d'investissements dans la prestation des services augmentera l'efficacité de cette dernière dans toute la zone.

Avec une planification judicieuse et des outils appropriés, les autres collectivités de la zone continueront de jouer un rôle valable dans le soutien du réseau de noeuds de services.

Réseaux sectoriels

On peut définir les réseaux sectoriels comme des regroupements interdépendants d'organisations, de fabricants, de fournisseurs de produits et services et d'établissements qui innovent et offrent des services de formation dans un secteur donné.

Les réseaux sectoriels qui réussissent présentent souvent les caractéristiques communes que voici :

- une approche stratégique pour trouver, former et retenir une main-d'oeuvre variée, dynamique et compétente;
- des compagnies à la fine pointe dans des industries de base qui forment un regroupement;

Carte 2 : Noeuds de services existants

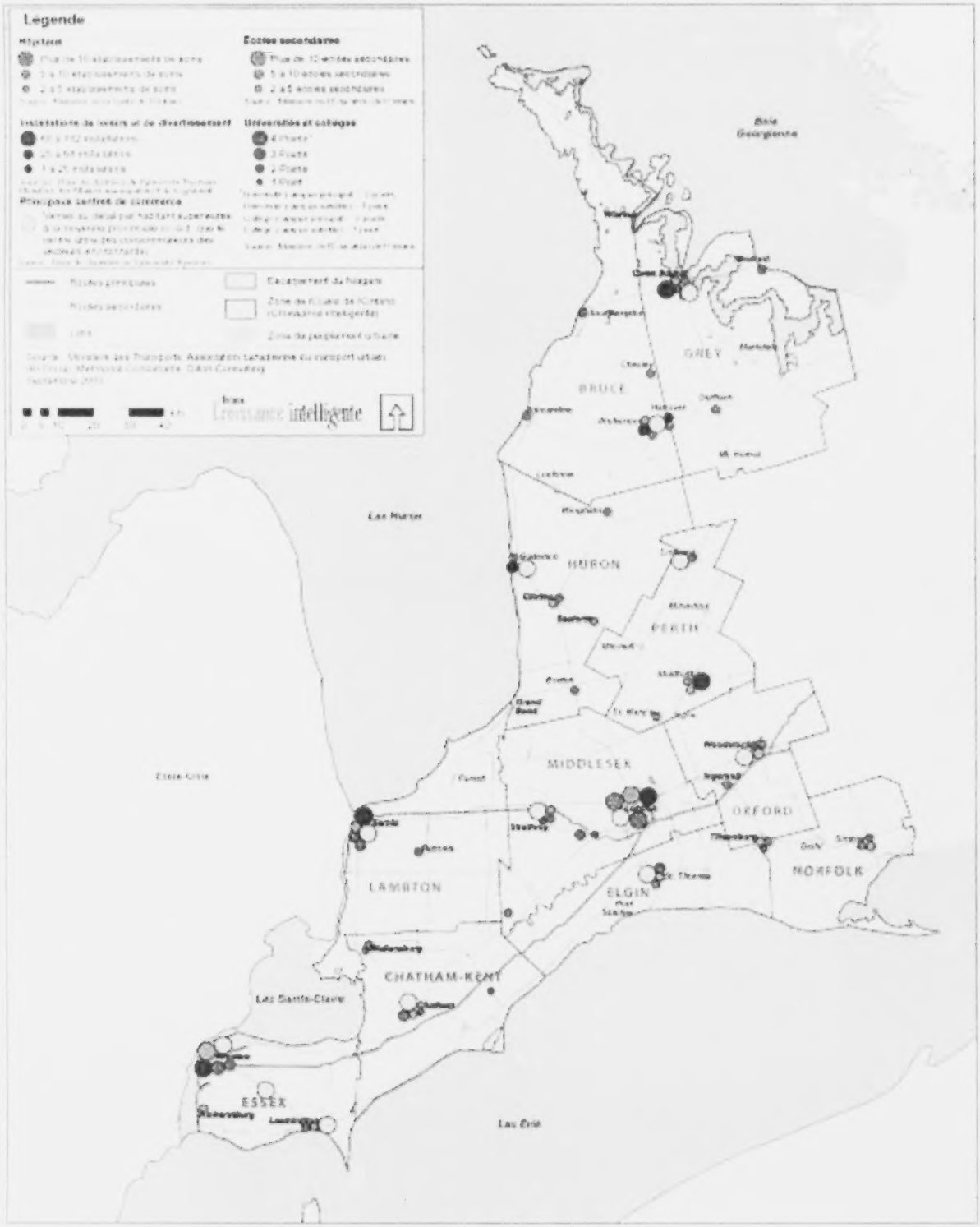

- l'accès à des investisseurs de capital de risque et d'appoint à grande tolérance du risque;
- des services de soutien juridiques, financiers et administratifs spécialisés;
- des universités, des collèges et d'autres établissements qui forment des travailleurs compétents et se livrent à de la recherche-développement pour appuyer le secteur;
- des programmes gouvernementaux efficaces qui stimulent la croissance économique, forment la main-d'oeuvre locale et abordent les enjeux locaux importants liés à la qualité de vie et à la prospérité économique.

L'industrie de l'automobile de la région de l'Ouest offre un bon exemple de réseau sectoriel. La zone comporte des usines importantes de fabrication d'automobiles, y compris deux fabricants de poids lourds, situées à Windsor, London, St. Thomas, Chatham et Ingersoll. Des fournisseurs de pièces et d'équipements sont également implantés dans de nombreuses petites et grandes collectivités de la zone. Windsor, London et Ridgetown possèdent des établissements spécialisés de recherche et de formation liés au secteur de l'automobile, tandis que Windsor abrite des entrepôts et entreprises de transport spécialisés qui relient le secteur aux marchés américains importants

Un autre exemple de réseau sectoriel dans l'Ouest de l'Ontario est le réseau de sciences de la santé et de recherche médicale établi principalement à London. Ce réseau comprend des hôpitaux, des universités, des collèges et d'autres installations de recherche installés dans toute la zone; il favorise la recherche médicale et fournit une gamme complète de services de santé aux résidents de l'Ouest de l'Ontario et des autres zones. Les éléments de ce réseau comprennent le London Health Sciences Centre, le centre d'aiguillage médical régional de l'Ouest de l'Ontario et son seul hôpital d'enseignement, de grands hôpitaux importants à Windsor et à Sarnia, ainsi que d'importantes installations de santé mentale à London et à St. Thomas, de même que de nombreux autres petits hôpitaux dans d'autres collectivités de l'Ouest de l'Ontario. Il comprend aussi plusieurs institutions de recherche connexe qui sont principalement établies à London.

Les noeuds de services et réseaux sectoriels de l'Ouest de l'Ontario sont aussi reliés à des systèmes similaires établis dans d'autres zones. Par exemple, Collingwood, Brantford et le triangle urbain de Kitchener, Waterloo et Cambridge agissent en qualité de noeuds de services pour procurer des services sociaux et économiques de niveau supérieur aux habitants de certaines portions de la région de l'Ouest. Puisque que le tracé des régions de croissance intelligente ne correspond pas nécessairement aux réalités locales en matière d'interaction sociale et économique, les mesures prises pour combler les lacunes sur le plan des niveaux de services dans certains secteurs géographiques précis de la zone devraient tenir compte de la complexité des interactions avec d'autres zones.

De même, le réseau sectoriel de l'automobile est relié à d'autres régions de la province et du pays, et à d'autres réseaux sectoriels au sein de la zone (p. ex. le secteur de la pétrochimie situé à Sarnia et le secteur manufacturier établi dans l'ensemble de la zone et au-delà de ses frontières).

Il est essentiel de repérer les points de liaison et de faciliter la circulation des produits, des connaissances et de l'information au sein des réseaux sectoriels et entre eux afin d'assurer la prospérité et la qualité de vie futures de la région.

Pour envisager la zone du point de vue de ces deux systèmes interdépendants, le Comité de l'Ouest est conscient qu'il faudra adopter une méthode régionale et globale de planification et de prise de décisions. Il faudra en effet changer notre façon de penser, miser sur la coopération et les partenariats et privilégier le partage.

Cela signifie :

- favoriser la coopération volontaire entre les secteurs public et privé pour réaliser des objectifs communs (p. ex. coopération non structurée, organes mixtes ou ententes de coordination) sans créer de nouveau palier de gouvernement;
- compléter la variété de services et d'installations offerts dans l'ensemble du réseau de noeuds de service, et étendre la portée du réseau en améliorant la connectivité entre les grands et petits noeuds de services, sans pour autant réduire le rôle des noeuds et fournisseurs de petite envergure;

- accroître la capacité concurrentielle de la zone en améliorant la connectivité au sein des secteurs économiques et entre eux;
- faciliter l'adoption de méthodes de marketing communes qui avantageront l'ensemble de la zone, sans favoriser ou défavoriser un secteur en particulier.

Recommandations

À la lumière des observations susmentionnées, le Comité recommande ce qui suit :

1.1a Examiner la relation fonctionnelle (zones de services de détail, déplacements domicile-travail, etc.) des collectivités et des secteurs de la zone de l'Ouest afin de délimiter les noeuds de services et réseaux sectoriels, et de cerner les lacunes sur le plan de l'infrastructure et les surplus de capacité.

1.1b Délimiter un système de noeuds de services et de réseaux sectoriels dans l'Ouest de l'Ontario et y investir les ressources nécessaires en vue de concrétiser les orientations stratégiques du Comité de façon coordonnée, efficace et rentable.

Ces recommandations fournissent une orientation de niveau élevé et forment un cadre pour d'autres recommandations plus précises qui sont formulées dans d'autres sections de notre rapport.

2. Protéger notre environnement, nos ressources naturelles et notre qualité de vie grâce à une planification, à une coordination et à une collaboration plus efficaces dans toute la zone.

On s'attend à ce que la population de l'Ouest de l'Ontario s'accroisse de quelque 250 000 personnes d'ici 2035. Si l'on ne gère pas cette hausse, il y a de fortes chances qu'elle se concentre dans les secteurs à forte croissance de la zone, ce qui ne ferait qu'intensifier les pressions déjà exercées sur l'environnement, les ressources et l'infrastructure massive et souple — le réseau routier, les installations de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées ainsi que les écoles, les hôpitaux et les services connexes — dans ces secteurs. Par ailleurs, si rien n'est fait pour diriger une partie de cette croissance là où l'on constate une faible augmentation ou même un déclin démographique, l'infrastructure sociale et matérielle dans ces secteurs sera sous-utilisée.

La croissance intelligente vise la création de collectivités dynamiques et distinctives qui reflètent les valeurs et les cultures des résidents locaux. Elle tente de bâtir des quartiers, des villes et des régions définies. Elle encourage la conservation des immeubles et des autres structures qui s'avèrent avec le temps des biens précieux pour la collectivité en raison de leur apport à l'apparence et à l'ambiance de l'endroit.

Si l'on crée des collectivités de grande qualité possédant des éléments architecturaux et naturels qui protègent les intérêts et le patrimoine culturel de tous les résidents, on accroît les chances que les collectivités conservent leur vitalité et leur attrait dans l'avenir.

Il est donc essentiel d'adopter une approche coordonnée, équilibrée et axée sur la collaboration en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de développement durable pour la zone, tout en protégeant son environnement, ses ressources naturelles et la qualité de vie des résidents. Cette approche nécessitera des mesures coordonnées, concertées et soutenues de la part de tous les paliers de gouvernement.

Source : Rick Chard

Carte 3 : Secteurs environnementaux

Le contrôle de l'étalement urbain ainsi que la protection et la mise en valeur de notre environnement et de nos ressources naturelles — terres agricoles, terrains boisés à vocation récréative ou terrains riverains uniques — sont des objectifs fondamentaux de la croissance intelligente. Pour les atteindre, il faut donner aux planificateurs municipaux des orientations et des directives spécifiques de façon à assurer la mise en oeuvre appropriée des concepts et des recommandations liés à la croissance intelligente.

Plus précisément, le Comité estime que tous les paliers de gouvernement devront veiller à une planification, à une coordination et à une coopération efficaces afin de réaliser les objectifs suivants :

2.1 S'adapter à la croissance et aux changements démographiques prévus tout en protégeant et en mettant en valeur les ressources naturelles uniques et autres de la zone.

2.2 Utiliser plus efficacement l'espace urbain et l'infrastructure existante.

2.3 Gérer les déchets municipaux de façon efficace et sûre.

2.4 Protéger et améliorer les ressources hydriques.

2.5 Protéger et améliorer la qualité de l'air.

2.6 Fournir un accès raisonnable aux services publics et des possibilités diverses sur le plan social, récréatif et culturel.

2.1 S'adapter à la croissance et aux changements démographiques prévus tout en protégeant et en mettant en valeur les ressources naturelles uniques et autres de la zone.

L'Ouest de l'Ontario continue de connaître une expansion rapide de ses grands centres ainsi que de ses autres régions, bien que de façon moins marquée. Il est donc impératif de planifier cette croissance. Car il y a un prix à payer pour une mauvaise gestion de la croissance. Par exemple, la pollution de l'air et la perte d'espaces verts peuvent nuire à la qualité de vie. La croissance intelligente, c'est faire des choix responsables afin de maintenir une bonne qualité de vie tout en permettant aux collectivités de croître. La stratégie de croissance proposée pour l'Ouest de l'Ontario doit trouver un équilibre entre les objectifs de prospérité économique, de viabilité environnementale et d'équité sociale.

Le réaménagement des friches contaminées et la revitalisation des centres-villes sont essentiels à la création de collectivités groupées et viables. On devrait éliminer les obstacles à ce genre de réaménagement et mettre en place des outils et des incitatifs améliorés. Les terrains riverains, en particulier, offrent des occasions uniques de réaménagement et de revitalisation, et jouent un rôle important dans la création de collectivités en santé où il fait bon vivre, travailler et s'amuser.

Le Comité est conscient des limites et des défis que pose l'adaptation à la croissance dans les zones habitées et urbaines. En renforçant les politiques, y compris celles qui favorisent l'intensification urbaine et le réaménagement des friches contaminées, nous serons davantage en mesure de faire face à ces limites et de maximiser la croissance à l'intérieur des frontières urbaines existantes.

Le meilleur moyen de protéger et de mettre en valeur notre environnement est d'identifier clairement, de protéger et de gérer le patrimoine naturel de la zone, tout en mettant les espaces naturels d'importance et les terres agricoles à l'abri des pressions liées à la croissance.

Le système du patrimoine naturel regroupe les principaux espaces et corridors naturels urbains et ruraux qui, ensemble, assument des fonctions écologiques importantes, par exemple sur le plan de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau et de la préservation de l'habitat de la faune et de la flore. Ainsi, les terres humides sont importantes en raison de leur capacité d'améliorer la capacité de rétention d'eau d'une région et de réduire l'érosion, ce qui réduit la nécessité de créer de coûteux systèmes de gestion des eaux pluviales. De même, les terres boisées sont importantes car elles réduisent la pollution de l'air et accroissent la superficie des espaces verts, ce qui se traduit par une meilleure qualité de vie dans la zone.

Le niveau de protection accordé aux différents éléments du système du patrimoine naturel est appelé à varier. Le Comité est conscient que dans certaines zones habitées, des terrains de grande valeur écologique sont lotis et que leur aménagement a été approuvé. Dans de tels cas, la protection complète pourrait ne plus être possible, et il faudra plutôt prendre des mesures correctives ou offrir des incitatifs, car ce seront les seuls outils disponibles. Là où l'aménagement est prévu mais non encore approuvé, la province et les municipalités seront peut-être en mesure d'appliquer des niveaux de protection plus rigoureux. On devrait dissuader les nouveaux aménagements dans les principales aires de ressources et dans le système du patrimoine naturel au moyen de contrôles plus stricts ou de mesures incitatives plus intéressantes, ou les deux.

Le Comité reconnaît les défis que doivent relever les municipalités pour protéger les caractéristiques et zones du patrimoine naturel. Il y aurait lieu d'examiner d'autres sources de recettes afin d'encourager la protection de ces caractéristiques.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

2.1a Établir des projections de croissance à jour et intégrées pour la zone, de façon à pouvoir déterminer où la croissance future devrait être concentrée.

2.1b Dresser un répertoire des stratégies pouvant servir à protéger les terres et les ressources uniques ou de grande valeur (p. ex. mesures d'assainissement des Grands Lacs, plans des bassins et sous-bassins hydrographiques, plans de protection des sources, répertoires du patrimoine culturel) et déterminer les lacunes en matière d'information.

2.1c Élaborer une stratégie de préservation des ressources et des aires naturelles importantes et vulnérables qui contribuent au bien-être économique et environnemental de la zone à long terme; utiliser un processus dynamique pour évaluer et mettre à jour le répertoire sur une base régulière (ce qui est essentiel étant donné l'évolution des espaces naturels et des conditions et facteurs environnementaux).

2.1d Repérer les aires et sites dangereux (p. ex. mines abandonnées, sites contaminés, plaines d'inondation, sols instables) et élaborer des stratégies pour faire face aux dangers qu'ils posent.

2.1e Examiner les incitatifs financiers pour la protection des éléments importants du patrimoine naturel.

2.2 Utiliser plus efficacement l'espace urbain et l'infrastructure existante (p. ex. aménagement groupé, collectivités mixtes).

Le développement à forte densité peut permettre la croissance et le développement d'une manière qui utilise le territoire plus efficacement et favorise la création de collectivités dynamiques. L'intensification de la densité et des utilisations mixtes des terrains facilite le recours à d'autres modes de transport comme les transports en commun, la marche et la bicyclette et accroît la vitalité des rues et des espaces publics. Le réaménagement des friches contaminées, la revitalisation des centres-villes et la conservation et la réutilisation des éléments du patrimoine culturel (p. ex. la restauration d'immeubles historiques que l'on utilise à des fins nouvelles ou différentes) facilitent tous la densification. Les secteurs riverains offrent des possibilités particulières de réaménagement et de revitalisation. Il y aurait lieu d'envisager les incitatifs financiers et d'autre nature qui pourraient promouvoir une densification.

L'optimisation de l'infrastructure existante peut également appuyer et encourager les schémas de croissance souhaités. La priorité devrait être placée sur l'optimisation de l'infrastructure, massive et souple (p. ex. le réseau d'aqueduc et de traitement des eaux usées et les services) afin de répondre à la croissance prévue le plus efficacement possible. Les municipalités et tous les intervenants devront travailler en concertation afin de maximiser l'investissement dans l'infrastructure en fonction du rythme de croissance.

Recommandations

Le Comité recommande les mesures suivantes :

2.2a Recueillir et analyser les données disponibles sur la capacité des services publics et privés existants (comme les installations d'élimination des déchets solides, les installations communautaires de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées), et sur les stratégies à long terme de prestation des services des municipalités. Déterminer les installations ayant des contraintes en matière de capacité ou d'autre nature ou ayant une capacité excédentaire (qui pourraient par exemple servir à éliminer, en toute sécurité, des biosolides et des boues des aires avoisinantes non aménagées).

2.2b Élaborer un plan stratégique à long terme pour assurer un financement pluriannuel stable provenant notamment de sources provinciales et fédérales ou autres, aux fins des investissements dans tous les types d'infrastructure. Il conviendrait de donner la priorité à l'amélioration de l'infrastructure existante qui dessert les nœuds de services et réseaux sectoriels identifiés, et à la modernisation ou l'agrandissement des installations et réseaux de distribution existants.

2.2c Encourager les municipalités à soutenir la vitalité des zones habitées rurales ayant un potentiel de croissance en concentrant le développement rural dans ces collectivités plutôt qu'en permettant le développement dispersé.

2.2d Encourager et autoriser un développement à plus forte densité et une utilisation mixte du territoire qui :

- **i) font un usage efficace des terres urbaines et agricoles;**
- **ii) font un usage optimal de l'infrastructure et des services existants;**
- **iii) appuient la conservation de l'énergie grâce à la densification et à la construction de bâtiments à haut rendement énergétique;**
- **iv) favorisent la revitalisation des centres-villes, l'intensification et le réaménagement des friches contaminées dans les zones habitées;**
- **v) facilitent la prestation de services de transport en commun à l'intérieur des collectivités et entre ces dernières (p. ex. aménagement en grappes en périphérie des couloirs de transport existants);**
- **vi) rehaussent la vitalité et la sécurité des centres-villes et des secteurs touristiques existants;**
- **vii) offrent aux gens la possibilité de vivre et de travailler au sein d'une même collectivité.**

2.2e Élaborer des incitatifs financiers et d'autre nature afin d'encourager la revitalisation des centres-villes, le réaménagement des friches contaminées et la densification.

2.3 Gérer les déchets municipaux de façon efficace et sûre.

Environ 9,8 millions de tonnes de déchets résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels ont été produites en Ontario en 2002. Bien que les taux de réduction et de réacheminement des déchets s'améliorent constamment dans la province du fait que les municipalités et les entreprises réalisent des objectifs plus rigoureux, les collectivités de la province ont subi une augmentation globale de la quantité totale de déchets en raison de la croissance économique générale et de la croissance démographique de l'Ontario. À l'heure actuelle, la majeure partie des déchets vont dans les sites d'enfouissement.

Le Comité reconnaît qu'au fur et à mesure que l'Ouest de l'Ontario poursuivra sa croissance, la gestion des déchets deviendra une question préoccupante. Il recommande, pour une gestion plus efficace des déchets, un éventail de solutions intégrées que pourraient appliquer les secteurs municipal, institutionnel, commercial et industriel. Les mesures qui devraient être prises comprennent la réduction des déchets à la source, la réutilisation, le compostage, l'amélioration du réacheminement des déchets lorsque cela est approprié et rentable, la réduction de la

dépendance à l'égard de l'élimination des déchets dans les sites d'enfouissement, ainsi que l'exploration des nouvelles technologies de gestion des déchets et de génération énergétique à partir des déchets. Le Comité souscrit au principe que les déchets devraient être traités et éliminés aussi proche que possible de l'endroit où ils sont générés. Cela est particulièrement important pour réduire l'impact du transport des déchets dans la zone de l'Ouest et à l'extérieur de celle-ci.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

2.3a Élaborer une stratégie coordonnée pour réduire la production de déchets solides à la source. De concert avec Réacheminement des déchets Ontario, la province devrait collaborer avec le gouvernement fédéral et le gouvernement des autres compétences afin d'évaluer les normes de l'industrie en matière d'emballage, dans l'optique de la réduction du volume de ce type de déchets à la source.

2.3b Élaborer une stratégie de gestion des déchets intégrée qui incorpore un vaste éventail de solutions pour la gestion des déchets dans l'Ouest de l'Ontario, conformément aux pratiques exemplaires sur le plan de l'environnement. Parmi les options possibles, mentionnons la réduction des déchets à la source, la réutilisation, le recyclage, le compostage, les lieux d'enfouissement, le traitement thermique et l'utilisation de nouvelles technologies de gestion des déchets, y compris les méthodes de génération d'énergie à partir des déchets telles que le biodiésel ou la cogénération. Il faudrait faire valoir que les déchets peuvent devenir une ressource.

2.3c Établir un centre d'information afin de diffuser, auprès des municipalités et des autres parties intéressées, des renseignements sur les nouveaux systèmes de gestion des déchets, en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires sur le plan de l'environnement pour la gestion des déchets.

2.3d Créer un centre d'excellence en gestion innovatrice des déchets dans l'Ouest de l'Ontario afin de maximiser le recours aux pratiques exemplaires de la gestion des déchets dans le secteur des affaires et au niveau municipal et d'explorer les possibilités des nouvelles technologies de gestion des déchets.

2.4 Protéger et améliorer les ressources hydriques.

L'approvisionnement en eau de la zone doit être protégé de façon adéquate grâce à des mesures efficaces de protection des sources et de planification des bassins versants. En outre, il faut déployer d'importants efforts afin de restaurer les lacs et rivières dégradés. La gestion de l'eau potable et celle des eaux usées étant interreliées, le Comité recommande d'adopter une approche intégrée afin de relever les défis soulevés par ces questions.

Le Comité reconnaît que la Commission d'enquête sur Walkerton, présidée par le juge Dennis O'Connor, a examiné les questions liées à la protection des sources d'eau et de la qualité de l'eau. Dans son rapport, la commission a formulé diverses recommandations. Un comité consultatif formé de multiples intéressés a été mis sur pied afin de fournir des conseils sur les meilleurs moyens d'appliquer les recommandations de la commission en matière de protection des bassins versants, qui constituent des sources d'approvisionnement en eau.

Il faudra que les municipalités, les offices de protection de la nature, les propriétaires terriens et la province appliquent des mesures

coordonnées afin de protéger les ressources en eau de l'Ontario. Le Comité reconnaît le rôle important que jouent les offices de protection de la nature de la zone ainsi que les autres parties intéressées pour régler les problèmes d'eau au niveau des bassins versants.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

2.4a Conformément aux recommandations du Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton (O'Connor) et aux initiatives provinciales reliées subséquentes, il faudra mettre en place des mesures pour protéger les eaux souterraines et de surface et les réhabiliter le cas échéant, afin de rétablir la confiance du public à l'égard de la salubrité de l'approvisionnement en eau de l'Ontario. Comme mesure à court terme, il faudrait passer en revue l'information et les rapports existants afin de déterminer les lacunes et les approches communes ainsi que les régions vulnérables à protéger.

2.4b Collaborer avec l'industrie et les autres parties intéressées pour prévenir la contamination des eaux souterraines par des produits chimiques toxiques (p. ex. BPC, DDT et mercure) et d'autres contaminants.

2.4c Encourager des pratiques uniformes de gestion, de distribution et de contrôle public continu des sources d'eau à l'échelle de la province.

2.4d Évaluer les demandes de prélèvement d'eau à des fins d'embouteillage commercial en tenant compte des besoins à long terme dans la zone de l'Ouest.

2.5 Protéger et améliorer la qualité de l'air.

La propreté de l'air est un aspect important de la qualité de vie, et il s'agit d'une condition vitale pour la santé et la prospérité des collectivités. La pollution de l'air est liée à plusieurs problèmes de santé. En raison de la complexité des enjeux, l'efficacité des mesures appliquées dépendra de la coopération de l'industrie, des fournisseurs de services publics, du monde des affaires, du secteur des transports et des résidents locaux.

La qualité de l'air dans l'Ouest de l'Ontario est influencée par de nombreux facteurs. La pollution de l'air causée par des sources comme les automobiles et les autres véhicules, les chaudières, l'industrie, les sites d'enfouissement et la production d'électricité, peut être réduite directement par des initiatives locales de réduction. Les stratégies de réduction de la pollution de l'air peuvent comprendre les suivantes :

- création d'un réseau de transport multimodal offrant d'autres solutions viables pour remplacer les automobiles et camions;
- aménagement de collectivités denses à usages mixtes qui réduit la dépendance à l'automobile et promotion d'autres modes de transport;
- utilisation de modes de transportation moins polluants comme les transports en commun, la bicyclette, le rail et la marche;
- initiatives telles que le Programme Air pur Ontario, qui réglemente la réduction des émissions des voitures et camions;
- conservation des zones du patrimoine naturel pour leurs avantages environnementaux;
- recours à d'autres sources d'énergie et à la cogénération d'énergie à partir de déchets.

Il est possible de réaliser nombre de ces objectifs d'amélioration de la qualité de l'air en appliquant les recommandations formulées dans d'autres sections du présent rapport.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

2.5a Étudier les répercussions de la pollution de l'air et les effets des initiatives de réduction de la pollution lors de l'élaboration de stratégies et de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le présent rapport.

2.5b Étendre le Programme Air pur Ontario à toutes les parties de la zone.

2.6 Fournir un accès raisonnable aux services publics et des possibilités diverses sur le plan social, récréatif et culturel.

Il faut absolument investir de façon adéquate dans les services publics si nous voulons que les collectivités des quatre coins de la zone demeurent des endroits où il fait bon vivre et travailler. En prenant leurs décisions de planification, tous les paliers de gouvernement devraient s'efforcer de maximiser l'attrait de la zone pour les nouvelles entreprises et les immigrants, de façon à favoriser l'économie locale et à améliorer la qualité de vie. Il est important de donner aux gens la possibilité de choisir l'endroit où ils veulent vivre. Les municipalités doivent être en mesure d'offrir des services de santé fiables et accessibles, des logements abordables et d'autres services sociaux et publics à leurs résidents. Elles auront besoin non seulement d'outils de planification mais aussi de mécanismes de financement de l'infrastructure et des services pour répondre à la croissance future et mettre en oeuvre les diverses recommandations du Comité.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

2.6a Effectuer les investissements nécessaires ou veiller à ce que les municipalités aient un éventail complet d'outils financiers leur permettant d'offrir aux collectivités une gamme appropriée d'infrastructures massives et souples, c'est-à-dire les systèmes et outils de base dont elles ont besoin pour fonctionner efficacement, et encourager la coopération entre les fournisseurs de services. Ce devrait notamment comprendre les mesures suivantes :

- **i) des investissements supplémentaires dans le Réseau Santé familiale de l'Ontario afin d'offrir des soins primaires mieux intégrés et coordonnés, particulièrement dans les petits noeuds de services où l'on ne retrouve pas de grands établissements de soins de santé;**
- **ii) des investissements supplémentaires dans les installations et programmes récréatifs pour les jeunes, afin d'attirer et de retenir les jeunes et les familles dans la zone de l'Ouest;**
- **iii) des investissements supplémentaires dans les bibliothèques publiques afin de rehausser la qualité de vie des collectivités et de continuer à offrir des possibilités d'éducation permanente aux résidents locaux.**

2.6b Procurer aux municipalités des outils budgétaires souples et adéquats pour leur permettre d'investir dans les initiatives locales.

2.6c Utiliser efficacement les réseaux de transmission de données à haute vitesse de façon à offrir des services de santé et d'éducation à distance (p. ex. la télémédecine) et fournir une infrastructure permettant aux fournisseurs de services locaux d'entrer en contact avec des spécialistes dans d'autres villes.

3. Soutenir un secteur agricole fort et viable.

L'Ouest de l'Ontario jouit d'une abondance de terres agricoles de grande qualité qui soutiennent ses industries agricole, agroalimentaire et agrotouristique (voir la carte 4). La qualité de ces terres et le climat généralement favorable, plutôt rare ailleurs au Canada, ne font que renforcer la nécessité de protéger ces précieuses ressources. En effet, la vitalité des activités liées à l'agriculture est essentielle au futur économique de la zone à long terme, voire de l'Ontario et du Canada. L'agriculture fait également partie intégrante du riche patrimoine culturel et naturel de l'Ouest ontarien.

Les ministères provinciaux doivent collaborer et appuyer l'agriculture en véhiculant des messages positifs sur le secteur agricole. Par exemple, depuis 1993, plus de 24 000 agriculteurs ont assisté à des ateliers portant sur le Programme des plans agro-environnementaux (PAE) de l'Ontario, un programme exclusif à l'Ontario.

dans le cadre duquel les agriculteurs recensent les points forts de leur ferme sur le plan de l'environnement ainsi que les aspects qui pourraient causer des inquiétudes sur ce plan, et établissent des objectifs et échéanciers réalistes pour l'amélioration des conditions écologiques.

Pour favoriser la vigueur et la viabilité du secteur agricole, il faut prendre des mesures visant à :

3.1 Protéger les terres agricoles de premier ordre contre l'expansion urbaine et en encourager la gestion avisée.

3.2 Promouvoir la viabilité continue du secteur agricole.

3.1 Protéger les terres agricoles de premier ordre contre l'expansion urbaine et en encourager la gestion avisée.

En majeure partie, les terres agricoles de premier ordre dans la zone de l'Ouest se trouvent en périphérie des zones habitées, dont certaines sont parmi les centres urbains qui connaissent une expansion accélérée au Canada. Si rien n'est fait pour arrêter les initiatives d'aménagement mal conçues, ces zones finiront par empiéter sur les terres agricoles de premier ordre.

Le Comité estime que les terres agricoles devraient principalement servir au développement durable et à la protection de ressources durables dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Même si l'identification et la localisation des terres agricoles de premier ordre dans la zone nécessiteront un travail plus poussé (en tenant compte des conditions des sols et du climat), il est reconnu qu'une grande partie du territoire de l'Ouest de l'Ontario est constituée de terres agricoles de premier ordre, dont un grand nombre servent à la culture de produits de spécialité uniques au Canada.

Le Comité reconnaît la contribution très importante du secteur agricole et agroalimentaire à l'économie de l'Ouest de l'Ontario, de la province et du Canada. Si l'on veut assurer la viabilité continue du secteur agricole et agroalimentaire, il faut protéger les terres agricoles et veiller à ce que le secteur agricole et agroalimentaire puisse continuer à prendre de l'expansion et à prospérer dans un contexte de compétitivité mondiale, de manières qui soient complémentaires à la nature évolutive des collectivités rurales.

Le Comité reconnaît que les agriculteurs responsables sont les premiers intendants des terres agricoles et qu'ils ont la responsabilité directe de leur utilisation judicieuse et de leur protection. Bien que la majorité des agriculteurs utilisent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, la province doit être en mesure de faire observer de telles pratiques au besoin. Cela doit être équilibré avec le besoin qu'ont les agriculteurs responsables de pouvoir exploiter leur ferme sans mesures de contrôle excessives.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

3.1a Diriger les nouvelles initiatives de développement vers les zones habitées et prévoir des densités et des constructions qui font un usage optimal des terrains, avec un empiétement minimal sur les terres agricoles.

3.1b Accorder un soutien continu au Programme des plans agro-environnementaux (PAE) de l'Ontario, grâce auquel les agriculteurs peuvent mieux connaître l'environnement sur leurs terres et à proximité de celles-ci, et encourager les partenariats entre les collectivités et le gouvernement afin d'assurer la mise en oeuvre réussie des initiatives environnementales dégagées à la faveur du PAE.

Source : Rick Chard

Carte 4 : Terres agricoles de premier ordre

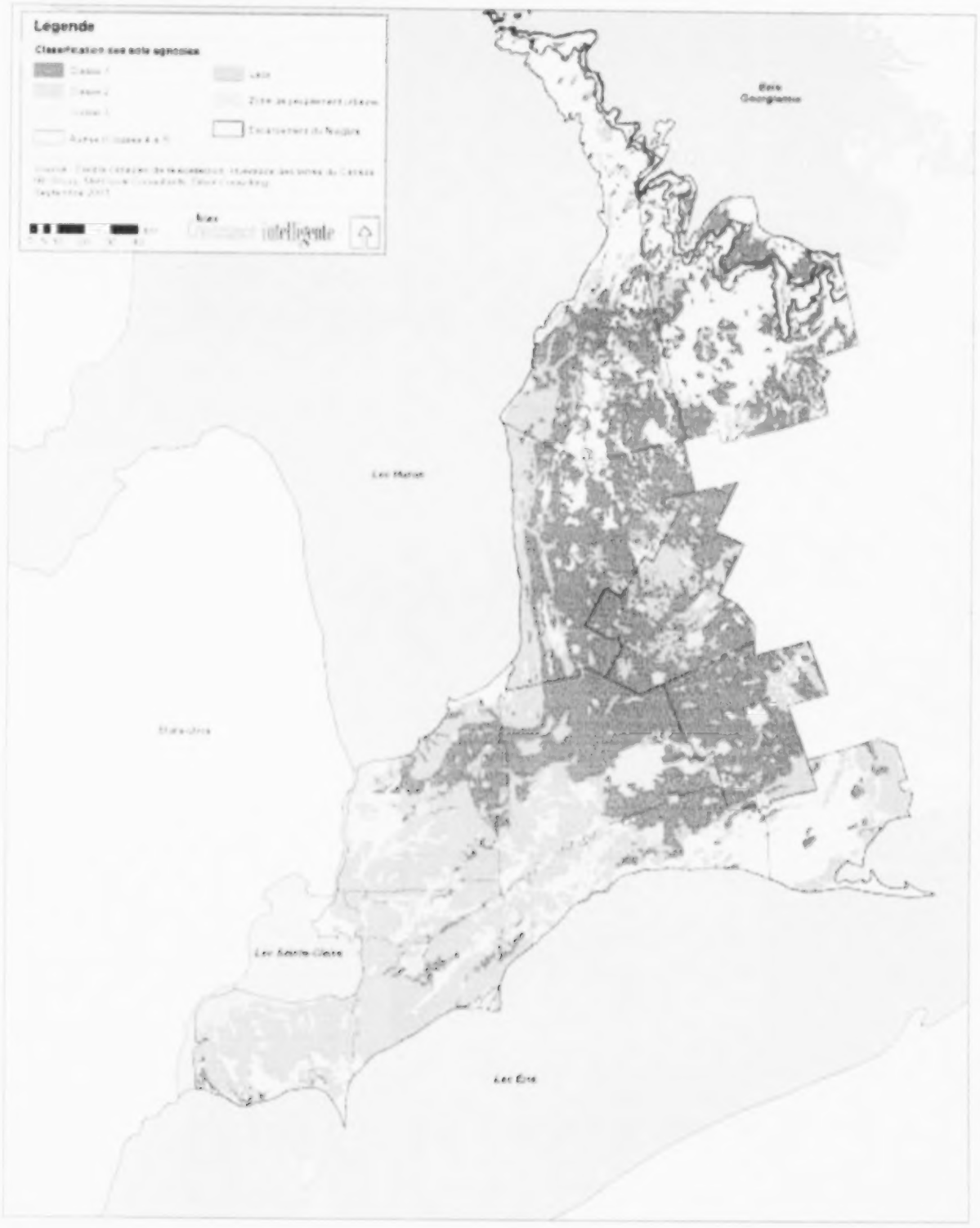

3.1c Poursuivre la promotion et la distribution, auprès des agriculteurs, des documents sur les pratiques optimales de gestion et les étendre à des domaines comme la conservation des sols, la gestion agricole, l'élevage et l'intendance environnementale.

3.2 Promouvoir la viabilité continue du secteur agricole.

De nombreuses tendances complexes pourraient avoir une incidence sur la viabilité du secteur agricole à long terme.

Les pratiques agricoles ont considérablement changé au cours des dernières années. Le contexte économique, l'évolution de la demande et les nouvelles technologies ont encouragé la compétitivité des exploitations agricoles. Entre autres changements, notons l'intensification de l'activité agricole, la hausse de la productivité, un plus grand recours à la technologie et des activités de recherche-développement accrues dans le secteur agricole. Les régions rurales doivent relever un défi de taille : celui de diversifier leur économie et de tirer profit des tendances démographiques tout en assurant la viabilité de l'industrie agroalimentaire.

La production agricole tend de plus en plus à s'orienter vers le traitement à valeur ajoutée. Chaque étape de la chaîne de valeur utilise des capitaux et de la main-d'oeuvre et crée des emplois. L'ajout d'une valeur à un produit se traduit souvent par la création d'emplois, une condition jugée essentielle à une économie florissante. Il existe un grand potentiel de poursuivre un plus grand nombre d'activités à valeur ajoutée dans la zone de l'Ouest grâce notamment aux nouveaux produits dérivés de la production agricole comme les fibres, les semences et les huiles.

Comme dans la grande majorité des secteurs agricoles au Canada, la proportion de jeunes agriculteurs est en déclin dans l'Ouest de l'Ontario. À mesure que les agriculteurs plus âgés prennent leur retraite, les collectivités agricoles de la zone doivent trouver des moyens d'attirer des agriculteurs plus jeunes afin d'assurer la vitalité de cette industrie clé et la stabilité des zones rurales.

Une autre défi pour le secteur agricole, c'est que l'odeur, la poussière et le bruit associés aux activités agricoles normales peuvent entrer en conflit avec les utilisations des terres rurales et urbaines avoisinantes, comme le lotissement résidentiel. La plupart des agriculteurs considèrent les zones rurales comme des « lieux d'affaires » et, à l'instar d'autres personnes qui ne pratiquent pas l'agriculture, ils estiment que les espaces ouverts et la tranquillité sont des attributs importants du style de vie en région rurale. Afin d'assurer la viabilité des secteurs agricole et agroalimentaire, et conformément à la *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire* de l'Ontario, il faut continuer de protéger les activités agricoles normales contre les revendications ou actions déraisonnables dont elles peuvent faire l'objet.

Le Comité estime aussi qu'il importe de maintenir et de rétablir la confiance des consommateurs à l'égard de la sécurité et de la salubrité de l'approvisionnement alimentaire de l'Ontario en établissant et en appliquant un protocole pour éliminer les risques pour la sécurité des aliments.

Compte tenu des nombreux défis associés à une économie et à des pratiques agricoles changeantes, à une main-d'oeuvre agricole vieillissante et à une économie rurale en mutation, tous les paliers de gouvernement doivent miser sur la planification stratégique pour assurer la viabilité du secteur agricole dans l'Ouest de l'Ontario et dans l'ensemble de la province.

Recommandations

Le Comité recommande que la province prenne les mesures suivantes :

3.2a Élaborer, en concertation avec le gouvernement fédéral et les municipalités, une stratégie pour assurer la viabilité du secteur agricole à long terme, ce qui peut inclure :

i) l'établissement de mesures incitatives, de programmes de mentorat et de sensibilisation pour faciliter et encourager l'intégration d'agriculteurs dans le secteur;

ii) **l'octroi de subventions équivalentes à celles offertes dans d'autres compétences afin d'égaliser les règles du jeu pour les agriculteurs de l'Ontario;**

iii) **la détermination des tendances démographiques et les consultations sur les types de produits et de productions agricoles ayant de bonnes chances de succès dans la zone;**

iv) **des stratégies visant à augmenter la quantité de produits ontariens vendus dans la province;**

v) **la recherche d'un équilibre entre les impératifs environnementaux et économiques;**

vi) **des programmes coopératifs pour les étudiants des collèges d'agriculture;**

vii) **des programmes d'études en agriculture à temps partiel, offerts durant les mois d'hiver, afin de perfectionner les compétences des agriculteurs;**

viii) **des mécanismes et des protocoles visant à éliminer les risques pour la sécurité des aliments.**

3.2b **Soutenir et harmoniser de façon stratégique les grappes de production alimentaire à valeur ajoutée afin d'augmenter le nombre de tâches connexes (comme la production, le traitement et le conditionnement) effectuées dans l'Ouest de l'Ontario, et tirer profit des nouveaux produits comme les produits bioceutiques et les autres produits fabriqués à partir de fibres, de semences et d'huiles. Cela pourrait comprendre ce qui suit :**

i) **fournir les ressources nécessaires pour inciter les dirigeants locaux à établir des grappes de production et de traitement agricoles qui pourraient contribuer à stabiliser les collectivités rurales et permettre aux producteurs primaires de mieux se positionner dans la chaîne de valeur;**

ii) **établir un processus de coordination des ressources en finances et en connaissances, afin de soutenir les besoins de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire en vue de favoriser les nouveaux débouchés commerciaux et la constitution de capacités à valeur ajoutée.**

3.2c **Utiliser les missions commerciales et autres initiatives afin de favoriser l'expansion des marchés pour les aliments et produits de l'Ouest de l'Ontario en mettant davantage en valeur les marques et leurs caractéristiques et qualité uniques. Par exemple, on pourrait commercialiser certains produits agricoles régionaux de la même manière que le vin ontarien.**

3.2d **Utiliser des programmes gouvernementaux, comme l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario, pour soutenir l'économie agricole locale en remplaçant les produits importés par des produits locaux.**

3.2e **Entreprendre un dialogue stratégique à l'échelle régionale afin d'encourager une communication et des liens positifs au sein des collectivités urbaines, rurales et agricoles et entre elles, ainsi que l'adoption d'approches compatibles en matière d'utilisation des terres.**

4. Favoriser la circulation efficace des gens, des biens et des services.

L'Ouest de l'Ontario se caractérise par un réseau de routes régionales et secondaires bien développé. L'accès aux autoroutes est toutefois limité dans certaines parties de la zone, plus particulièrement au nord (au nord du couloir des autoroutes 401/402). En outre, on pourrait mieux utiliser le réseau ferroviaire actuel et l'étendre de façon à desservir l'ensemble de la zone. Si l'on veut étoffer le réseau de transport multimodal, il faut optimiser les modes de

transport non routier, comme le transport par voie d'eau ou par chemin de fer, afin d'accélérer la circulation de gens et des biens à l'intérieur et à l'extérieur de la zone.

La zone abrite deux des principaux postes frontaliers de la province, soit à Windsor et à Sarnia. La circulation efficace des biens en provenance et en direction des États-Unis est essentielle à la prospérité économique non seulement de la zone mais également de la province. Compte tenu de l'importance que revêtent les marchés américains pour les exportations ontariennes (et canadiennes), il est impératif de rationaliser immédiatement le fonctionnement de ces postes frontaliers.

Un réseau de transport régional coordonné, équilibré et bien planifié est essentiel au maintien de la prospérité économique, du bien-être social et de la santé environnementale de la zone de l'Ouest. Il en va de même de la circulation efficace des gens et des biens en direction et en provenance des principaux marchés, des lieux de travail et des différentes collectivités.

Dans nombre de régions de la zone, les besoins en matière d'accès à des services Internet à haute vitesse sont aussi considérés comme une question prioritaire qui requiert une attention immédiate. Si on les associe généralement au développement économique, les réseaux d'accès Internet à haute vitesse exercent également une fonction de « transport » dans le contexte de la circulation des services, au même titre que les biens et marchandises.

Par exemple, les résidents de toute la zone devraient pouvoir facilement accéder à certains services publics grâce à l'autoroute électronique. Idéalement, ils devraient le faire à partir de leur propre collectivité, ce qui éliminerait les contraintes de distance et faciliterait l'accès aux noeuds de services.

Le Comité estime que pour relever ces défis et tirer profit de ces possibilités, il faudra prendre les mesures que voici :

4.1 Offrir un réseau de transport intégré, efficace et efficient qui améliore les déplacements intra- et interrégionaux, y compris les déplacements transfrontaliers, et offrir différents choix aux résidents de la zone.

4.2 Permettre la prestation électronique des services aux résidents de la zone grâce à la mise en place de l'autoroute électronique.

4.1 Offrir un réseau de transport intégré, efficace et efficient qui améliore les déplacements intra- et interrégionaux, y compris les déplacements transfrontaliers, et offrir différents choix aux résidents de la zone.

Le Comité reconnaît l'importance d'un réseau de transport multimodal accessible, efficace, sûr et fiable afin d'assurer la capacité concurrentielle et la qualité de vie de la zone. Un réseau de transport sécuritaire, efficace et intégré favorise les investissements et crée des emplois.

Un réseau de transport multimodal, facilement accessible et fiable diversifie la circulation des gens et des biens, tant à l'échelle locale que régionale. Un réseau de transport intégré qui comporte des éléments d'infrastructure neufs et existants améliorera les liaisons entre les corridors est-ouest et nord-sud. Une meilleure intégration des ports et des aéroports dans l'ensemble du réseau de transport appuierait l'économie régionale.

Source : Rick Chard

Carte 5 : Infrastructure de transport existante

Des ports revitalisés sur le littoral des Grands Lacs réduiraient la demande pour d'autres routes et aideraient l'agriculture en fournissant un moyen économique d'expédier les céréales et les graines oléagineuses vers les marchés d'exportation. On pourrait exploiter d'énormes possibilités dans le domaine du tourisme si les ports devenaient des destinations touristiques.

La province a entamé un processus de planification à long terme en matière de transport en tenant compte des différents besoins des régions de la province. Le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) a récemment dévoilé la version provisoire de quatre *Directive stratégiques* concernant les transports proposant des stratégies pour chacune des régions du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Nord de l'Ontario. Ces documents constituent un point de départ aux discussions avec les intervenants sur l'avenir des transports en Ontario conformément aux objectifs de la croissance intelligente

Recommandations

Au moment d'élaborer une stratégie globale de transport dans l'Ouest de l'Ontario, le Comité recommande ce qui suit :

4.1a Revoir les *Directives stratégiques* concernant les transports de la province ainsi que celles des organismes municipaux et binationaux (comme le partenariat binational de transport frontalier) afin d'obtenir de l'information sur les débits et capacités de circulation et de relever les incohérences, les lacunes et les possibilités de collaboration en vue d'atteindre des objectifs communs.

4.1b Répertorier, en collaboration avec le gouvernement fédéral, les lignes ferroviaires en service et abandonnées afin de déceler les lacunes en matière de service ferroviaire régional et de protéger les couloirs ferroviaires à des fins d'utilisation éventuelle, plus particulièrement dans la partie nord de la zone qui n'est pas desservie.

4.1c Élaborer une stratégie afin de protéger tous les couloirs de transport actuels et potentiels, de répondre aux besoins à long terme et de contrôler l'utilisation des terres le long des principaux couloirs de transport pour assurer le fonctionnement sûr et efficace de ces derniers.

4.1d Élaborer une stratégie globale de transport pour la zone de l'Ouest qui :

- **i) intègre les *Directives stratégiques concernant les transports* définies par le MTO pour la région à celles des municipalités de la zone et des organismes binationaux;**
- **ii) propose des mesures coordonnées pour faciliter la circulation des gens et des biens entre les noeuds de services et les réseaux sectoriels (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone), ainsi qu'en provenance ou à destination des principaux marchés;**
- **iii) se penche sur l'amélioration de la connectivité entre toutes les formes de transport (c.-à-d. avion, bateau, chemin de fer, autoroutes et transport en commun);**
- **iv) offre des solutions de rechange viables à l'automobile (comme le transport en commun, les voies piétonnières et cyclables);**
- **v) accroît la capacité des postes frontaliers de la région de Windsor grâce à la construction d'un nouveau pont ou tunnel et au fonctionnement amélioré des douanes et des postes frontaliers (p. ex. en scellant les camions/conteneurs à l'usine pour éliminer les inspections douanières à la frontière);**
- **vi) optimise le fonctionnement du poste frontalier de Sarnia de façon à assurer la synergie avec les changements apportés au poste frontalier de Windsor;**
- **vii) améliore le réseau d'autoroutes dans le nord de la zone (p. ex. réfection des routes et autoroutes existantes ou construction de nouvelles routes, y compris des voies de dépassement et une autoroute à quatre voies reliant Windsor à Sarnia et le sud de la baie Georgienne à Barrie) afin de stimuler le développement économique dans cette région;**

viii) **prévoit la réfection de l'autoroute 401 entre London et Windsor pour répondre à la hausse de la circulation;**

ix) **met en place des installations multimodales de transport pour accélérer la circulation des biens et des gens;**

x) **étudie différentes options visant à rendre le transport des marchandises par train davantage compatible avec le transport par camion et plus concurrentiel;**

xi) **étudie diverses options visant à rétablir le service ferroviaire dans la partie nord de la zone;**

xii) **examine les options possibles de mise en place d'un service ferroviaire à grande vitesse pour les voyageurs dans le couloir Toronto-Windsor, par exemple grâce à des couloirs à grande vitesse réservés aux voyageurs ou en doublant les rails pour réduire la congestion et les conflits entre le transport des voyageurs et des marchandises;**

xiii) **examine les options qui permettraient de mettre en place un service ferroviaire à plus grande vitesse pour les voyageurs dans d'autres parties de la zone et de rétablir le service aux voyageurs là où il n'est plus offert;**

xiv) **favorise une meilleure intégration des ports et des aéroports dans le réseau global de transport au profit de l'économie de la région.**

4.1c Fournir un financement adéquat et stable aux fins de la planification et de l'aménagement de l'infrastructure de transport. Ce financement devrait provenir d'une source de recettes stables, comme une portion des taxes sur l'essence. Cela implique la conclusion d'ententes de partage des recettes et la mise en place d'autres mécanismes pour donner aux municipalités accès à des sources de recettes permanentes afin d'assurer l'entretien adéquat du réseau de transport.

4.2 Permettre la prestation électronique des services aux résidents de la zone grâce à la mise en place de l'autoroute électronique.

Le Comité reconnaît qu'il est de plus en plus important de fournir un accès à Internet haute vitesse afin de faciliter la circulation des services, au même titre que les biens et les marchandises.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

4.2a Répertorier les types et la portée des télécommunications dans la zone et fournir un financement adéquat provenant de sources telles que l'initiative L'Ontario branché : accès régional à large bande, pour assurer l'accès aux services à haute vitesse partout dans l'Ouest de l'Ontario.

4.2b Maximiser les possibilités d'amélioration des télécommunications dans la zone grâce à la coordination de l'infrastructure afférente et des liaisons là où c'est possible.

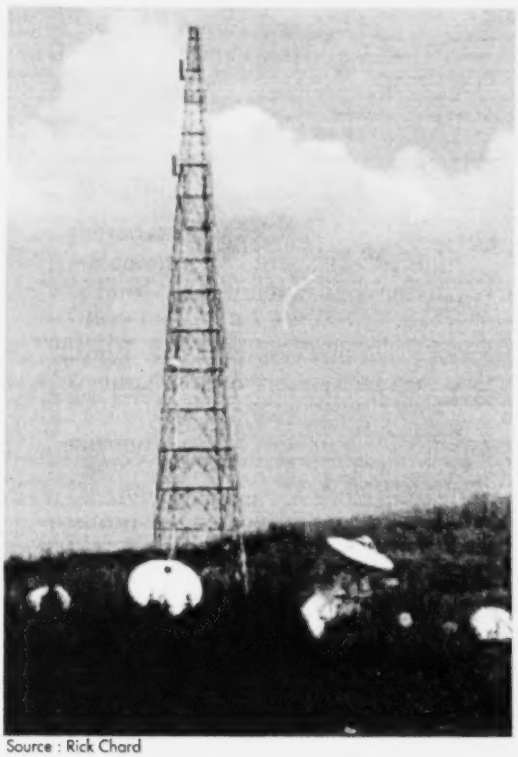

Source : Rick Chard

5. Assurer un approvisionnement énergétique durable, fiable et abordable.

Réduire la consommation de combustibles fossiles et augmenter les sources d'énergie de remplacement constituent d'importants moyens pour contrer la hausse des prix du gaz naturel et de l'essence et pour protéger l'environnement. La hausse des prix de l'énergie entraînera inévitablement une correction des cours, mais si nous planifions dès maintenant une réduction de la consommation énergétique et avons davantage recours à d'autres sources d'énergie, nous pourrons réduire les bouleversements sociaux et économiques futurs ainsi que les dommages causés à l'environnement.

Dans la zone de l'Ouest, comme partout ailleurs, on peut réduire la consommation d'énergie en autorisant les initiatives d'aménagement à plus forte densité et en misant davantage sur l'amélioration de la conception et l'emplacement des bâtiments. Cela constitue notre meilleure protection contre les prix élevés de l'énergie et les dommages à l'environnement. Par exemple, en concevant des collectivités qui font la promotion du chauffage passif (énergie solaire) et découragent les déplacements en automobile, nous pourrions réduire la demande de combustibles fossiles. En outre, il faudrait également examiner les options en vue d'augmenter les approvisionnements énergétiques actuels, surtout par le biais de sources d'énergie renouvelable comme l'énergie éolienne et hydroélectrique. Par-dessus tout, cela pourrait encourager la mise en place de systèmes de chauffage et de refroidissement urbains, y compris le refroidissement par les eaux profondes de lac ou de systèmes d'énergie éolienne sur la terre ferme ou des plans d'eau.

Ces options présentent de véritables avantages économiques. Par exemple, une centrale de cogénération d'énergie à partir des déchets d'une raffinerie pétrochimique pourrait permettre une réduction considérable de la consommation d'électricité de cette usine, comparativement aux installations de raffinage ordinaires.

Le Comité estime que ces défis et possibilités exigeront une coopération afin de réaliser les objectifs suivants :

5.1 Assurer un approvisionnement énergétique fiable et abordable.

5.2 Adopter et mettre en oeuvre des pratiques d'aménagement du territoire qui favorisent la conservation de l'énergie.

5.1 Assurer un approvisionnement énergétique fiable et abordable.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

5.1a Établir les endroits où l'on pourrait exploiter des sources d'énergie de remplacement renouvelable (p. ex. énergie éolienne, énergie hydroélectrique, éthanol, biodiésel, énergie solaire, etc.) et encourager l'élaboration d'une grappe axée sur les sources d'énergie de substitution dans la zone de l'Ouest.

Source : Rick Chard

5.1b Élaborer une stratégie pour assurer un approvisionnement énergétique fiable, durable et abordable ainsi que sa distribution. Cette stratégie devrait inclure les éléments suivants :

- **i) le développement de sources d'énergie de remplacement renouvelable (p. ex. énergie éolienne, énergie hydroélectrique, éthanol, biodiésel, énergie solaire, etc.) et la distribution de cette énergie afin de réduire la demande imposée aux sources existantes;**
- **ii) des mesures pour inciter les municipalités et les particuliers à conserver l'énergie et à utiliser davantage les sources d'énergie de remplacement grâce à des investissements provinciaux et à des initiatives de sensibilisation du public;**
- **iii) l'utilisation de systèmes de chauffage et de refroidissement urbain, là où c'est possible, afin de fournir une source d'énergie économique pour l'exploitation des serres et d'autres activités commerciales et industrielles;**
- **iv) des mesures pour augmenter l'approvisionnement énergétique et dissiper l'incertitude qui règne actuellement dans le secteur de l'électricité;**
- **v) des investissements dans l'énergie nucléaire et-ou de fusion afin d'assurer un approvisionnement énergétique fiable et abordable ayant une incidence minimale sur l'environnement.**

5.2 Adopter et mettre en oeuvre des pratiques d'aménagement du territoire qui favorisent la conservation de l'énergie.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

5.2a Assurer la mise en oeuvre, dès l'étape initiale de planification, de pratiques d'aménagement du territoire qui favorisent la conservation de l'énergie. Cela pourrait entre autres signifier que les municipalités seraient tenues d'adopter des règlements d'appui et des politiques d'aménagement du territoire qui donneraient une réduction mesurable de la consommation d'énergie par habitant de la zone.

5.2b Offrir des incitatifs financiers et autres pour encourager la construction d'immeubles « intelligents » ayant un grand rendement énergétique, et établir une politique pour définir des dispositions du code du bâtiment qui encouragent et appuient la construction d'immeubles éconergétiques, en préparation de 2035.

6. Assurer l'accès à des services de santé de haute qualité.

Le système de santé est vital pour la prospérité et la qualité de vie futures dans la zone de l'Ouest, et à l'échelle de tout l'Ontario. London est un centre de réputation mondiale dans le domaine des services diagnostiques et des soins de santé spécialisés, ce qui est avantageux pour toute la zone. Toutefois, dans certaines parties de la zone, particulièrement en milieu rural, l'accès aux services de santé demeure problématique.

Le Comité estime que tous les résidents de la zone de l'Ouest devraient avoir accès à des soins de santé de haute qualité, ainsi qu'aux programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies, afin de réduire l'incidence et le fardeau des maladies. On pourrait y parvenir en reliant plus étroitement les noeuds de services dans le domaine de la santé. Par exemple, London est un centre de soins hautement spécialisés. Des liens améliorés pourraient être créés entre les hôpitaux, les professions médicales, les fournisseurs de soins à domicile et les autres services de santé de la collectivité. Outre ces liaisons, il faut résoudre les problèmes de ressources humaines dans le domaine de la santé et, en particulier, la pénurie de médecins en milieu rural.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

6.1 Poursuivre et étoffer les stratégies axées sur la santé en milieu rural, afin d'assurer que les professionnels de la santé sont disponibles dans les régions rurales.

6.2 Accroître le nombre d'admissions dans les facultés de médecine afin d'assurer qu'il y aura suffisamment de médecins dans toute la zone et promouvoir le recours à des professionnels de la santé comme le personnel infirmier praticien.

6.3 Continuer à donner de l'expansion au Réseau Santé familiale de l'Ontario afin de fournir des soins primaires plus intégrés et coordonnés.

6.4 Étendre le recours aux communications à large bande à haute vitesse pour la télémédecine afin de relier les spécialistes aux autres professionnels de la santé de la zone.

6.5 Travailler de concert avec les fournisseurs de soins de santé, les municipalités, les collectivités et les autres parties intéressées afin de promouvoir des choix de vie sains.

6.6 Travailler de concert avec tous les principaux fournisseurs de soins de santé afin d'assurer un accès coordonné à des services de santé appropriés et de haute qualité, qu'il s'agisse de soins tertiaires centralisés, de soins primaires locaux ou de programmes de promotion de la santé.

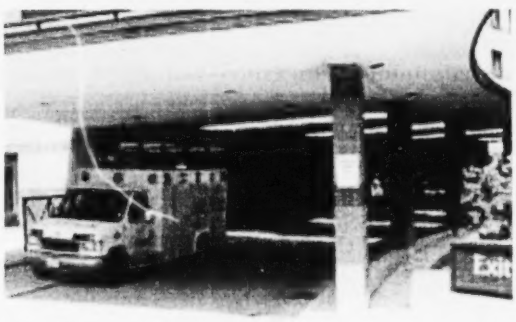

Source : Bryce Miranda

7. Promouvoir une économie vigoureuse et dynamique, soutenue par un système d'éducation et un secteur de la recherche-développement de premier plan.

L'économie de l'Ouest de l'Ontario repose sur des ressources naturelles, culturelles et économiques abondantes, une main-d'oeuvre hautement qualifiée et un emplacement géographique stratégique. La zone compte des secteurs d'activités variés, dont l'agriculture, l'industrie de l'automobile, le tourisme, la vente au détail, les services d'information et financiers, les soins de santé et la recherche. L'Ouest de la province est caractérisé par des concentrations sectorielles qui rendent la région et ses collectivités plus vulnérables aux baisses de marché. Un défi important consiste à étendre l'économie de la région au-delà de ses secteurs traditionnels et vigoureux que sont l'agriculture, la production manufacturière et les services financiers et autres, tout en se penchant sur les possibilités et défis suivants.

Accès aux marchés : Outre sa grande proximité à d'importants marchés ontariens et québécois, l'Ouest de l'Ontario jouit d'un accès direct à de vastes marchés américains grâce à ses deux postes frontaliers de Sarnia-Port Huron et Windsor-Detroit. Or, le transport rapide de biens en provenance ou à destination des marchés américains, en particulier, est aujourd'hui menacé en raison de l'augmentation continue du débit routier et des délais aux frontières causés par l'entrée en vigueur de nouvelles mesures de sécurité depuis les événements du 11 septembre 2001.

Caractéristiques naturelles et attraits culturels : Les caractéristiques naturelles et attraits culturels de la zone, dont l'Escarpement du Niagara, d'attirantes aires riveraines, de villégiature et récréatives, de nombreuses installations culturelles et de jeu, ainsi qu'un grand nombre de parcs provinciaux, deux parcs nationaux et une aire marine nationale de conservation, peuvent attirer beaucoup de touristes dans la région. Ces particularités, jumelées à un bassin de 100 millions de touristes éventuels à moins d'une journée de route, offrent une occasion

Carte 6 : Valeurs et volumes quotidiens moyens des marchandises camionnées, 2002

unique de favoriser le développement global du tourisme dans l'Ouest ontarien. Les industries fondées sur l'environnement et la culture créent aussi de la richesse. La prospérité future de la zone exigera que l'on reconnaisse l'importance du dynamisme du secteur culturel.

Main-d'oeuvre qualifiée : La main-d'oeuvre qualifiée de la région — ouvriers et artisans spécialisés, professionnels de la santé, universitaires et éducateurs — ainsi que le réseau d'établissements d'enseignement postsecondaire et de centres (ou grappes) d'excellence spécialisés dans des domaines tels que la production manufacturière, les sciences de l'environnement, l'agriculture, les sciences de la santé, la biotechnologie et la pétrochimie — contribuent énormément à l'établissement d'industries dans l'Ouest de l'Ontario.

Comme dans d'autres régions de la province, cependant, le profil démographique de la zone évolue. Ainsi, un grand nombre de travailleurs qualifiés s'apprêtent à prendre leur retraite et l'on prévoit une grave pénurie de personnel compétent pour les remplacer. Des pénuries semblables s'annoncent dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Or, le manque de main-d'oeuvre qualifiée pourrait nuire aux efforts de la zone pour attirer et conserver des industries, et mettre en péril la qualité de vie élevée de ses habitants. Pour assurer la prospérité économique à long terme et maintenir la qualité de vie dans la région, il est donc essentiel de la doter d'une main-d'oeuvre bien formée.

Compte tenu des nombreux défis et possibilités susmentionnés, et conformément aux principes de la croissance intelligente, la zone devra adopter une stratégie coopérative et coordonnée de gestion de la croissance équilibrée.

Le Comité estime que ces défis et possibilités exigeront une coopération aux fins suivantes :

7.1 Favoriser le développement économique, la création d'emplois et le maintien de ces emplois.

7.2 Diversifier l'économie pour attirer de nouveaux types d'entreprises et réduire la dépendance envers un secteur en particulier.

7.3 Maximiser l'attrait touristique de la zone en tant que destination de choix.

7.4 Mettre en place des établissements d'enseignement et des programmes d'éducation de qualité supérieure qui favorisent l'acquisition de compétences, l'innovation, l'avancement des connaissances et la formation d'un bassin suffisant de main-d'oeuvre qualifiée.

7.1 Favoriser le développement économique, la création d'emplois et le maintien de ces emplois.

La prospérité continue de l'Ouest ontarien repose principalement sur des investissements économiques accrus et sur la promotion de l'innovation.

Attirer les investisseurs demeure un aspect important de la promotion d'activités internationales reliées au commerce, à l'investissement, aux sciences et à la technologie. Le Comité est d'avis que les programmes d'investissement du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et des municipalités, devraient continuer à présenter la région comme un lieu très propice aux affaires, et ce, grâce à des promotions conjointes, à la préparation de chefs de file et aux services de soutien des investissements. Les efforts déployés par le ministère du Développement économique et du Commerce au plan international continuent de venir en aide aux autres ministères ayant des intérêts internationaux dans des domaines comme le transport, l'agriculture, la culture et l'éducation.

Le Comité est d'avis qu'il faut mettre davantage l'accent sur les produits et services à valeur ajoutée de l'Ouest ontarien. Il croit également que la zone doit se doter d'autres créneaux d'activités concurrentiels, assurer l'expansion de ses créneaux actuels et faire en sorte de maintenir ses avantages concurrentiels.

Le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et les municipalités devraient favoriser les grappes économiques existantes en investissant dans l'infrastructure, l'éducation et la main-d'oeuvre. La commercialisation et le développement d'une solide base de recherche, l'amélioration de la compétitivité à l'échelle mondiale et l'utilisation des capacités locales sont quelques-uns des défis que doit relever l'Ontario au plan de l'innovation.

Comme on l'indique au point 4 des orientations stratégiques, l'accès de la région aux services Internet à haute vitesse éliminera certaines restrictions des entreprises fixes, leur permettant de se réinstaller ailleurs ou dans de petites localités. Un accès facile à un système de transport direct et efficace est essentiel pour relier les entreprises à leurs marchés et à leurs fournisseurs. De même, les services Internet à haute vitesse font le pont entre les entreprises du monde entier, en leur donnant la chance de commercialiser leurs produits ou simplement de faire des affaires par voie électronique. L'accès à Internet ne profite pas uniquement au monde des affaires, mais aussi aux collectivités, qui s'en servent à des fins d'éducation, de prestation de services et plus encore.

Source : Photos to Go

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

7.1a Revoir la documentation existante afin de cerner les avantages concurrentiels et enjeux économiques de la zone, ainsi que les stratégies éventuelles pour égaliser les règles du jeu avec les autres régions à l'extérieur de l'Ontario et procurer des investissements aux secteurs importants sur le plan stratégique, comme l'agriculture, l'industrie automobile, le secteur minier (minéraux, agrégats minéraux, pétrole, gaz et sel) et l'industrie pétrochimique.

7.1b Élaborer une stratégie globale de commercialisation pour l'Ouest ontarien afin de favoriser le développement économique de la région, en misant sur ses points forts et ses secteurs les plus prometteurs.

7.1c Mettre au point une stratégie globale de promotion de la production à valeur ajoutée à l'aide des matières premières de la région.

7.1d Créer de nouveaux centres (ou grappes) d'excellence, en particulier pour les secteurs de l'agriculture et de l'industrie automobile, en s'inspirant des quatre centres d'excellence établis dans d'autres secteurs en Ontario. En misant sur les secteurs les plus propices à l'innovation et à la production à valeur ajoutée, ces centres d'excellence pourraient entreprendre des projets de recherche dirigée et de commercialisation de la technologie, ainsi que des programmes ciblés d'enseignement et de formation, de concert avec l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaire. Pour faciliter la communication, des liens satellites devraient relier ces centres à des fins d'amélioration des compétences, de transfert des connaissances et d'innovation technique.

7.1e Augmenter le financement de programmes comme l'initiative *Investissements dans les compétences stratégiques*, qui soutient les partenariats innovateurs afin de promouvoir l'acquisition de compétences essentielles à la concurrence dans le milieu des affaires.

7.1f Assurer la mise à niveau ou l'installation d'équipement ou d'infrastructure afin d'aider les entreprises locales (incluant les entreprises à domicile) à avoir accès à Internet à haute vitesse.

7.2 Diversifier l'économie pour attirer de nouveaux types d'entreprises et réduire la dépendance envers un secteur en particulier.

L'Ouest de l'Ontario est doté d'une économie très diversifiée et composée d'un grand nombre d'industries. Outre les services aux entreprises et aux particuliers, les soins de santé, l'éducation et le transport, de grandes grappes de production de biens échangés forment la base de l'économie de la zone.

Les industries agricole et manufacturière sont d'importants moteurs de l'économie régionale. Par exemple, la grande majorité des usines ontariennes de montage de véhicules automobiles se trouvent dans la zone, principalement à Windsor, London, St. Thomas, Chatham et Ingersoll. Seule la région américaine du Michigan dépasse la nôtre au plan de la production mondiale de véhicules. La zone de l'Ouest comprend également de nombreux fournisseurs de l'industrie automobile, dont un important secteur de moulage et d'outillage. Windsor est d'ailleurs le plus grand centre de moulage en Amérique du Nord.

La fabrication de produits chimiques, en particulier l'industrie pétrochimique de Sarnia, constitue une autre grappe importante de produits échangés. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'industrie agricole et agroalimentaire demeure un très grand facteur de prospérité dans l'Ouest ontarien, avec la biotechnologie et les services financiers et services médicaux, surtout implantés à London.

Il existe de nombreuses possibilités de diversifier l'économie de la région en se concentrant sur divers types et tailles d'entreprises, des grandes multinationales aux petites entreprises individuelles. Deux options en particulier ont retenu l'attention du Comité, à savoir le développement des petites entreprises et du tourisme, et le potentiel que présente l'accroissement de l'immigration dans la zone.

Le défi est d'attirer et de soutenir des entrepreneurs innovateurs et prometteurs, dont les talents et la détermination favoriseront la création d'emplois. Dans le passé, les entrepreneurs devaient faire face à de nombreux obstacles, notamment un accès insuffisant aux programmes, aux services et au financement à l'intention des entreprises. En travaillant avec le gouvernement fédéral et les municipalités, l'Ouest de l'Ontario devra se servir des programmes et partenariats déjà en place pour mettre au point une stratégie globale visant à aider les entrepreneurs à réaliser leur plein potentiel.

Le Réseau canadien de développement économique de la communauté, organisme non gouvernemental composé de 130 organisations et autres parties intéressées des quatre coins du Canada, est un exemple de partenariat réussi. Il a pour mandat d'habiliter chaque collectivité à favoriser le développement économique en fonction de ses caractéristiques uniques.

Recommandations

Pour réaliser l'objectif d'une intégration économique accrue, le Comité recommande ce qui suit :

7.2a Mettre au point une stratégie globale de promotion de l'entreprise locale, avec le soutien du gouvernement fédéral, des municipalités et du secteur privé; plus précisément, il s'agit d'augmenter le nombre de nouvelles entreprises et de retenir la main-d'oeuvre qualifiée au sein des petites et grandes localités de la zone.

7.2b Élaborer une stratégie à long terme pour encourager la migration des travailleurs, en particulier la main-d'oeuvre qualifiée et les gens de métier dont les compétences répondent aux besoins économiques de la zone; ce plan pourrait comprendre l'un ou plusieurs des éléments suivants :

i) **création d'un fonds d'incitation économique à l'intention des nouveaux venus dans la région, afin d'habiliter les collectivités à attirer des travailleurs qualifiés et à tirer pleinement profit de leurs compétences et de leur expérience;**

ii) **création d'un nouveau portail Internet offrant aux immigrants potentiels ou déjà établis toute l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées concernant leur réinstallation et leur emploi et pour bien s'intégrer à leur nouvelle collectivité;**

iii) **création d'un fonds pour la diversité et l'innovation économiques afin d'aider les collectivités de l'Ouest de l'Ontario à former des partenariats avec les communautés ethniques et d'autres parties intéressées dans le but de favoriser la diversité ethnique et culturelle et d'en tirer profit pour promouvoir la croissance économique régionale et les marchés d'exportation des produits et services de l'Ouest de l'Ontario;**

iv) **élaboration de programmes de formation (comme ceux offerts au campus principal du Collège Georgian) pour faciliter l'intégration de professionnels formés à l'étranger et de travailleurs qualifiés à la main-d'oeuvre locale);**

v) **création d'un fonds pour soutenir la recherche appliquée, cerner les occasions pertinentes d'investissement et de commerce extérieurs et inciter les collectivités locales à représenter leur région auprès des investisseurs étrangers afin de les inciter à investir dans l'Ouest de l'Ontario.**

7.2c Utiliser les lois, politiques et incitatifs provinciaux pour égaliser les règles du jeu avec les autres régions et procurer des investissements aux industries d'importance stratégique telles que l'agriculture, l'industrie automobile, l'exploitation minière (p. ex. agrégats minéraux, pétrole et sel) et la pétrochimie.

7.2d Offrir d'autres incitatifs financiers pour encourager la recherche sur les secteurs économiques d'importance stratégique, qu'ils soient déjà en place ou plus récents (comme la recherche sur l'environnement et la santé). Il faut par exemple continuer à favoriser l'excellence en recherche, de même que promouvoir et renforcer les partenariats entre le monde des affaires et les chercheurs grâce aux améliorations apportées au Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement.

7.3 Maximiser l'attrait touristique de la zone en tant que destination de choix.

L'Ouest de l'Ontario peut compter sur une importante infrastructure touristique dans plusieurs secteurs, dont les sports, les arts, le patrimoine et le plein air (attractions naturelles, faune et parcs) ainsi que le jeu (casinos, pistes de courses et hippodromes). Cette infrastructure plaît grandement aux touristes et est facile d'accès. On reconnaît toutefois que certaines facettes de l'infrastructure deviennent désuètes et que de nombreuses régions de l'Ontario, y compris l'Ouest, sont en train de perdre leur avantage concurrentiel vis-à-vis d'autres régions nord-américaines comme destination touristique de choix.

Même si l'affluence touristique dans la région provient principalement du marché intérieur (près des trois-quarts de toutes les visites et de la moitié des dépenses), le grand et opulent marché américain, en particulier des États voisins, présente une occasion qu'il faudrait exploiter. Le Partenariat ontarien de marketing

Source : Rick Chard

touristique joue un rôle de chef de file en matière de marketing touristique. Il mène des recherches de pointe et coordonne des campagnes exhaustives de marketing et de promotion tant intérieures qu'internationales.

Il faudra toutefois encourager un marketing touristique plus efficace dans tout l'Ouest de l'Ontario et accroître la coopération entre les organisations spécialisées dans le marketing de destinations, de manière à éviter les chevauchements et à offrir des possibilités de développement et de promotion de produits aux exploitants d'entreprises touristiques de cette région, dont beaucoup sont des petites et moyennes entreprises familiales.

Recommandations

Vu l'importance du tourisme pour l'économie de la zone, le Comité recommande ce qui suit :

7.3a Déterminer les possibilités et les commodités actuelles et potentielles, puis s'en inspirer pour mettre au point une stratégie coordonnée visant à attirer davantage de touristes, notamment en tirant avantage de l'industrie vinicole et de la pomiculture (agrotourisme), des sites du patrimoine culturel et des attractions naturelles.

7.3b Poursuivre l'élaboration d'une stratégie à long terme de promotion touristique dans l'Ouest de l'Ontario et la province dans son ensemble à partir des éléments suivants :

- **i) financement pluriannuel stable de sources provinciales et fédérales aux fins d'investissement dans l'infrastructure liée au tourisme (routes panoramiques, signalisation, attractions culturelles, parcs nationaux et provinciaux, marinas, etc.);**
- **ii) marketing et promotion touristiques axés sur des marchés clés de l'Ontario et des États américains limitrophes, en particulier les personnes âgées bien nanties;**
- **iii) mise en valeur de l'écotourisme et de l'agrotourisme dans la région, en misant sur l'accroissement des recettes provenant du tourisme, la création d'emplois et la préservation des richesses culturelles et naturelles locales;**
- **iv) élargissement de l'initiative Littoral du patrimoine des Grands Lacs pour inclure le sud-ouest ontarien (le littoral de la baie Georgienne, du sud-ouest du lac Huron, de la rivière et du lac St. Clair, de la rivière Detroit et du lac Érié).**

7.4 Mettre en place des établissements d'enseignement et des programmes d'éducation de qualité supérieure qui favorisent l'acquisition de compétences, l'innovation, l'avancement des connaissances et la formation d'un bassin suffisant de main-d'oeuvre qualifiée

Tout comme les autres régions de la province, l'Ouest de l'Ontario fait face à une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans différents secteurs de la production manufacturière et de la construction, et le vieillissement de sa main-d'oeuvre actuelle risque d'aggraver la situation dans l'avenir. Il demeure donc impératif d'inciter les employeurs à offrir des programmes de formation, tout en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences.

Pour préparer les gens à occuper une variété d'emplois, la formation en apprentissage a sans contredit des avantages appréciables par rapport à l'enseignement en classe. Par exemple, puisque les apprentis sont déjà en milieu de travail, leur formation les aide à acquérir les compétences nécessaires pour occuper des emplois existants ou futurs dans de véritables lieux de travail. Grâce à la formation en apprentissage, les gens acquièrent des compétences pertinentes qui les aideront à trouver et à conserver des emplois sûrs et bien rémunérés.

La formation en apprentissage est une composante clé du système de formation de l'Ontario. En favorisant la préparation d'une main-d'oeuvre qualifiée, elle permet

à la province d'attirer les investissements dont elle a besoin pour assurer sa croissance économique et la création d'emplois. Pour que l'Ouest de l'Ontario puisse attirer les investisseurs et permettre aux entreprises locales d'être concurrentielles sur les marchés intérieurs et internationaux, il doit miser sur une formation continue et de qualité supérieure. En offrant les programmes de formation en apprentissage et de formation professionnelle au palier secondaire et dans les établissements d'enseignement privés et publics, on permet aux élèves de se familiariser avec un ou plusieurs métiers et d'envisager la possibilité de poursuivre une formation dans un métier spécialisé au palier postsecondaire.

Même s'il s'agit d'un excellent modèle de formation, le système de formation en apprentissage doit faire l'objet d'une réforme en Ontario afin de mieux favoriser la croissance économique et la création d'emplois. Le système doit pouvoir répondre plus efficacement aux besoins en formation des diverses entreprises et régions de la province. À l'ère de la concurrence mondiale, il est essentiel que les étudiants de tout l'Ouest ontarien aient accès à une vaste gamme de programmes d'enseignement. L'enseignement à distance joue un rôle de plus en plus marqué dans le domaine de l'éducation postsecondaire. C'est une solution de rechange souple et peu coûteuse à l'enseignement en classe qui convient parfaitement aux réalités des régions rurales qui n'ont pas d'établissement d'enseignement postsecondaire à proximité.

L'enseignement à distance favorise également le transfert de crédits entre les divers établissements d'enseignement postsecondaire. Il répond aux besoins des étudiants en matière de formation avancée et favorise la collaboration entre les collèges et les universités, élargissant ainsi le choix de programmes offerts aux étudiants.

Dans le même ordre d'idée, les campus satellites offrent un éventail plus étendu de programmes aux étudiants des petites villes de la région de l'Ouest en leur permettant de poursuivre leurs études plus près de leur domicile, tout en bénéficiant des ressources des grands établissements d'enseignement.

Recommandations

Le Comité recommande ce qui suit :

7.4a Revoir la documentation existante sur les enjeux que posent l'intégration au marché du travail et l'acquisition de compétences au sein de la région et sur les stratégies proposées pour les aborder, et consulter les dirigeants des différents secteurs d'activités afin de connaître les stratégies qu'ils suggèrent pour assurer la planification de la relève.

7.4b Déterminer et éliminer les barrières qui entravent la formation et le placement du personnel qualifié, puis mettre en place des programmes de formation en apprentissage dans la zone.

7.4c Améliorer les programmes de formation en apprentissage et les rendre plus accessibles afin de former, en temps opportun, des diplômés possédant les compétences requises pour répondre aux exigences sociales, économiques et commerciales de la zone (ce qui exige que les employeurs locaux participent pleinement à cet effort).

7.4d Offrir des incitatifs liés aux droits de scolarité pour encourager les élèves à suivre certains programmes d'études, en particulier la formation sur les métiers et les compétences essentiels à l'économie de la région de l'Ouest et susceptibles de combler les pénuries actuelles ou futures de main-d'oeuvre qualifiée.

7.4e Améliorer l'accès aux programmes d'enseignement dans tout l'Ouest ontarien en augmentant le nombre d'établissements d'enseignement à sites dispersés, dont les centres d'apprentissage satellites, et le nombre de leurs programmes polytechniques et de technologie appliquée.

Mise en oeuvre des orientations stratégiques et mesures recommandées

Chacune des orientations stratégiques et recommandations exige une mise en oeuvre opportune et efficace. Pour assurer cette mise en oeuvre et veiller à l'intégrité et au maintien du dynamisme du processus des comités des initiatives de croissance intelligente, il faudra adopter un ou plusieurs mécanismes stratégiques ou de coordination. Le Comité demande au gouvernement de mettre en oeuvre ces mécanismes dans les plus brefs délais.

Il importe avant tout de faire progresser le programme de croissance intelligente de la province. Les orientations stratégiques et recommandations du Comité de l'Ouest, tout comme celles des autres comités de croissance intelligente de la province, ne doivent pas être jetées aux oubliettes. Elles devraient orienter l'adoption par la province d'une stratégie de croissance intelligente globale et intégrée pour la zone de l'Ouest de l'Ontario, et s'accompagner des changements requis aux politiques et mesures législatives pour en assurer la mise en oeuvre réussie. Cela doit passer par l'adoption d'une approche intégrée à laquelle participent tous les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les municipalités et les intervenants des diverses collectivités. Le cas échéant, les questions soulevées par plus d'un comité devraient être traitées de façon coordonnée.

Le Comité recommande que la province **établisse un échéancier clair de mise en oeuvre**. La province devrait envisager les mesures de mise en oeuvre suivantes. Nous les présentons pour alimenter la réflexion en cours au sein du gouvernement provincial ainsi que les discussions avec les parties intéressées.

Coordination et suivi

Pour réussir la mise en oeuvre des recommandations du Comité, il faudra que les gouvernements, les institutions, les entreprises et les citoyens coopèrent et établissent des partenariats.

Recommandations

Par conséquent, la province devrait prendre les mesures suivantes :

Établir un organisme consultatif réunissant de multiples parties intéressées (organisme qui ne serait pas un nouveau niveau de gouvernement) et lui donner l'autorité et les ressources pour coordonner et suivre la mise en oeuvre des principaux éléments d'une stratégie de croissance intelligente dans l'Ouest de l'Ontario. Le mandat de cet organisme pourrait notamment comprendre les fonctions suivantes :

i) **faciliter la planification et les investissements dans l'infrastructure des diverses compétences;**

ii) **recommander la priorisation des fonds pour la mise en oeuvre de la stratégie;**

iii) **s'efforcer d'obtenir l'apport des parties intéressées et de bâtir un consensus quant aux mesures de mise en oeuvre;**

iv) **fournir des avis sur les questions communes à plus d'une zone.**

Depuis le début de la stratégie de croissance intelligente, des efforts considérables ont été consentis afin d'assurer la coopération et la coordination interministérielles. Toutes les recommandations contenues dans notre rapport exigent que les divers ministères poursuivent leur action concertée. La province devrait veiller à maintenir ce processus sous une forme ou une autre pour assurer le succès de la stratégie de croissance intelligente.

Le Comité recommande en outre à la province :

d'établir des critères et un mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la stratégie de croissance intelligente dans l'Ouest de l'Ontario.

Il faut déterminer et appliquer des critères et des objectifs de rendement étayés de pratiques optimales de gestion si l'on veut réaliser les orientations stratégiques décrites dans le présent rapport.

Examen des lois et des politiques et modifications appropriées

Le Comité a formulé un certain nombre de recommandations qui peuvent être réalisées en modifiant des lois ou en adoptant de nouvelles lois et politiques. Certaines de ces recommandations pourraient inspirer l'examen quinquennal de la déclaration de principes provinciale, actuellement en cours. De même, d'autres recommandations pourraient nécessiter des modifications à des lois comme la *Loi sur les redevances d'aménagement* et la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Le Comité recommande que la province :

examine et, au besoin, modifie les lois et politiques existantes qui pourraient constituer des obstacles à la mise en oeuvre de la croissance intelligente ou qu'il adopte de nouvelles lois et politiques en vue de la mise en oeuvre de la croissance intelligente.

Intensification de la recherche, de la conceptualisation et de l'analyse

Le Comité recommande que la province :

intensifie la recherche, la conceptualisation et l'analyse aux fins de la mise en oeuvre des orientations stratégiques.

Initiatives du gouvernement à l'appui des orientations stratégiques recommandées par le Comité

La province devrait :

préconiser des initiatives clés pertinentes au sein du gouvernement afin d'appuyer les orientations stratégiques recommandées par le Comité et de permettre de réaliser les objectifs de la croissance intelligente. Par exemple, le ministère de l'Environnement de l'Ontario a établi un Comité consultatif de l'élaboration du cadre de protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants en novembre 2002. Il faudrait examiner les recommandations de ce groupe consultatif et les intégrer à la stratégie de croissance intelligente de la province, comme il conviendra, lorsque ces recommandations seront finalisées.

En outre, la province devrait :

entreprendre ou encourager des activités d'information et d'intervention afin de sensibiliser le public et les parties intéressées aux objectifs, aux orientations stratégiques et aux recommandations connexes que le Comité a formulés.

Annexes

ANNEXE I : PROFIL DE LA ZONE DE CROISSANCE INTELLIGENTE DE L'OUEST DE L'ONTARIO

Population (est., 1999) : 1 616 800

Superficie (km^2) : 31 682,3

Projections démographiques par municipalité (en milliers) :

	1996	1999	2021	% variation 1999–2021
Bruce	68,0	66,9	71,9	7,5
Chatham-Kent	112,6	112,6	116,3	3,3
Elgin	81,4	83,5	104,4	25,0
Essex	361,3	375,5	457,3	21,8
Grey	89,9	90,5	98,1	8,3
Huron	61,7	61,4	62,6	2,0
Lambton	133,3	131,8	134,0	1,7
Middlesex	403,5	409,6	450,9	10,1
Norfolk	106,1	108,7	125,6	15,5
Oxford	99,9	101,6	119,7	17,8
Perth	74,1	74,7	84,8	13,5
Ouest de l'Ontario Total	**1 591,8**	**1 616,8**	**1 814,6**	**12,2**

Source : ministère des Finances, 2000

Nota : Toutes les données statistiques relatives au comté de Norfolk et, par conséquent, à la zone de l'Ouest, englobent celles concernant le comté de Haldimand.
Les renseignements sont fournis pour l'Ouest de l'Ontario, à moins d'indication contraire.

Croissance démographique totale projetée (1999–2021) : 197 800

Nombre de régions métropolitaines de recensement (RMR) : 2 (London et Windsor)

Source : ministère des Finances, 2000

Profil d'âge

Tranche d'âge	1996 (%)	2021 (%)
0-14	21,2	16,1
15-64	64,9	65,3
65+	13,9	18,6

Source : ministère des Finances, 2000

Répartition selon l'âge

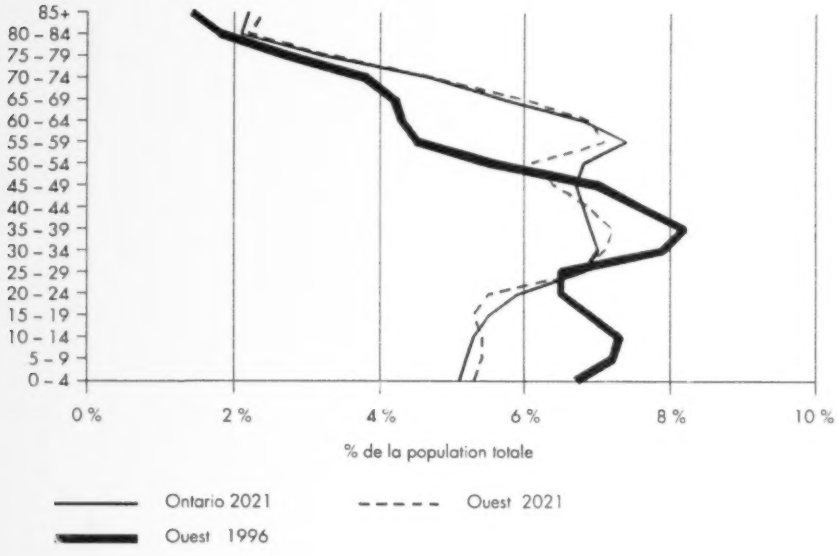

Mise à jour sur le recensement de 2001

Population par municipalité (en milliers)

	1996	2001	Variation absolue 1996–2001	% variation 1996–2001
Bruce	65,7	63,9	- 1,8	- 2,7 %
Chatham-Kent	109,6	107,3	- 2,3	- 2,1 %
Elgin	79,2	81,6	+ 2,4	+ 3,0 %
Essex	350,3	375,0	+ 24,7	+ 7,0 %
Grey	87,6	89,1	+ 1,5	+ 1,7 %
Huron	60,2	59,7	- 0,5	- 0,9 %
Lambton	129,0	127,0	- 2,0	- 1,6 %
Middlesex	389,6	403,2	+ 13,6	+ 3,5 %
Norfolk (comté)	60,5	60,8	+ 0,3	+ 0,5 %
Oxford	97,1	99,3	+ 2,2	+ 2,2 %
Perth	72,1	73,7	+ 1,6	+ 2,2 %
Ouest de l'Ontario Total	**1 500,9**	**1 540,6**	**+ 39,7**	**+ 2,6 %**

Source : Statistique Canada, 2001

Nota : Les données sur la population provenant du recensement de 1996 qui figurent dans ce tableau ne correspondent pas aux données se trouvant dans le tableau sur les projections démographiques qui précède. Cela est dû à ce qu'on appelle une *déficience dans le dénombrement*. Dans certains cas, des personnes n'ont pas été comptées du fait qu'elles n'ont pas reçu le questionnaire de recensement, qu'elles ne l'ont pas retourné ou qu'elle n'avaient pas de domicile habituel le jour du recensement. Au recensement de 1996, la déficience dans le dénombrement a été en moyenne de 2,6 %. Les données de recensement fournies dans le tableau qui précède ne tiennent pas compte de cette déficience, tandis que les projections du ministère des Finances (page 41 du profil) en tiennent compte.

REVENU DES MÉNAGES (2000)

Moyenne :	**66 836 $ (54 300 $ en Ontario)**
Médiane (par municipalité – $) :	**(53 626 $ en Ontario)**
Bruce	45 369
Chatham-Kent	46 417
Elgin	48 834
Essex	54 328
Grey	43 107
Huron	45 885
Lambton	48 181
Middlesex	47 985
Norfolk	46 845
Oxford	50 812
Perth	51 505

Source : Statistique Canada, 2001

TYPES DE LOGEMENT (2001)

Maison unifamiliale :	71,0 %
Maison jumelée :	3,5 %
Maison en rangée :	5,6 %
Appartement duplex :	1,9 %
Appartement (moins de 5 étages) :	8,1 %
Appartement (5 étages ou +) :	9,3 %
Autre :	0,7 %
Total des logements	**610 605**

Source : Statistique Canada, 2001

EMPLOI (1996)

Main-d'oeuvre :	**794 355**
Taux d'activité :	**66,4 % (66,3 % en Ontario)**
Ratio emploi-population*:	**(60,2 % en Ontario)**
Bruce	59,4 %
Chatham-Kent	60,6 %
Elgin	61,0 %
Essex	60,0 %
Grey	64,9 %
Huron	61,6 %
Lambton	58,2 %
Middlesex	61,6 %
Norfolk	60,2 %
Oxford	62,7 %
Perth	67,7 %
Ouest de l'Ontario	**60,9 %**

Source : Statistique Canada, 2001

(*Nombre d'emplois disponibles dans les municipalités par 100 membres de la population résidente)

Main-d'oeuvre totale dans la zone à l'étude : 794 355

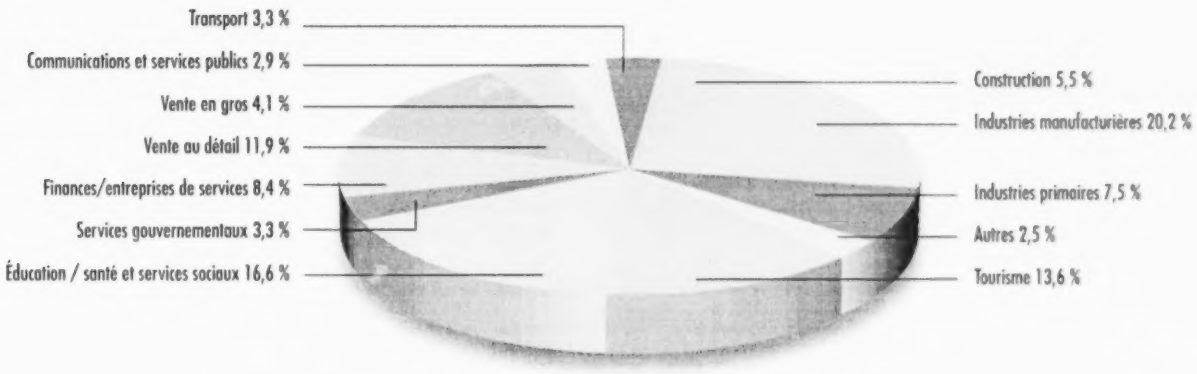

Source : Statistique Canada, 1996

TRANSPORT

Trafic commercial en camion (par jour)

À destination de l'Ouest de l'Ontario :
Valeur des biens : 224 millions de dollars
Nombre de voyages : 8 671

En provenance de l'Ouest de l'Ontario :
Valeur des biens : 264 millions de dollars
Nombre de voyages : 9 029

Source : MTO, Étude sur les véhicules commerciaux, 1995; chiffres estimatifs ajustés pour 2000. Les totaux ne représentent que les véhicules circulant sur le réseau routier provincial et n'englobent pas tout le trafic commercial.

Véhicules immatriculés (1998) : 1 021 625 Source : Statistique Canada

Aéroports avec tour NAV CANADA : 2 (London International, Windsor).
Passages frontaliers internationaux (véhicules) : 3 (pont Ambassador, pont Blue Water, tunnel Windsor-Detroit)

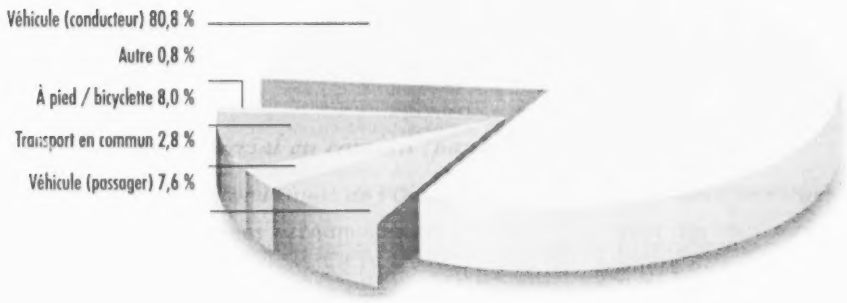

Nombre total de navetteurs : 674 155

Source : Statistique Canada, 2001

ENVIRONNEMENT

Offices de protection de la nature : 13 (Ausable Bayfield; Catfish; Essex; rivière Grand; Grey-Sauble; Kettle; Long Point; Thames inférieure; vallée de la Maitland; vallée de la Nottawasaga; St. Clair; Saugeen; Thames supérieure)

Source : Conservation Ontario; nombre d'offices se trouvant entièrement ou partiellement dans la zone

Parcs provinciaux et aires de conservation : 83

Source : ministère du Tourisme, 1996

COMMUNAUTÉ

Nombre d'hôpitaux : 33

Lits publics dotés en personnel et en service : 5 101

Source : Association des hôpitaux de l'Ontario, juin 2001

Établissements d'enseignement :

Collèges : 5 (Fanshawe, Lambton, Ridgetown, St. Clair, Georgian [campus satellite]),

Universités : 2 (Western Ontario, Windsor)

Source : ministère de la Formation et des Collèges et Universités

AGRICULTURE

Année	Nombre de fermes	Recettes agricoles brutes $	Fermes/territoire de recensement (acres)
1986	31 710	2 914 363 117	5 840 413
1991	30 005	3 364 358 274	5 776 993
1996	29 228	3 917 791 090	6 018 279
Variation 86–96	-2 482	+1 003 427 973	+177 866
86–96 % variation	-7,8 %	+34,4 %	+3,0 %

Sources : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, Statistique Canada

ANNEXE II : MEMBRES DU COMITÉ DES INITIATIVES DE CROISSANCE INTELLIGENTE DE L'OUEST DE L'ONTARIO

PRÉSIDENTE

Diane Gagner
Mairesse
Municipalité de Chatham-Kent

Élue mairesse de Chatham-Kent en novembre 2001, Diane Gagner compte plus de 26 années d'expérience en gestion d'entreprises diverses dans les domaines de la fabrication, des services et de l'agroalimentaire, qu'il s'agisse de grandes multinationales ou de petites exploitations locales. Elle a siégé à de nombreux conseils d'administration d'organismes sans but lucratif et d'entreprises à titre de présidente ou de membre, et elle a joué un rôle important en parrainant de nombreuses campagnes de souscription à Chatham-Kent. M[me] Gagner a fait une maîtrise en administration de l'École d'administration Ivey de l'Université Western Ontario et elle est planificatrice financière agréée et professionnelle en ressources humaines agréée.

MEMBRES DU COMITÉ

Patricia Davidson
Mairesse
Ville de Plympton-Wyoming (et ancienne présidente du comté de Lambton)

Patricia Davidson est mairesse de la Ville de Plympton-Wyoming et ancienne présidente du comté de Lambton. Représentante élue depuis novembre 1980, elle a de l'expérience dans les domaines de l'administration municipale, du renouvellement économique et du tourisme.

Anne Marie DeCicco
Mairesse
Ville de London

Après neuf ans en politique municipale, Anne Marie DeCicco est devenue le 60[e] maire de la Ville de London en décembre 2000. Elle a débuté sa carrière politique en 1991 en devenant la plus jeune conseillère municipale jamais élue dans cette ville. Après deux mandats, elle est devenue adjointe au maire et chef du budget. Pendant toutes ces années, M[me] DeCicco a travaillé sans relâche afin de promouvoir la prospérité, la qualité de vie et l'esprit communautaire à London.

Jayne Dietrich
Présidente sortante
Bruce County Federation of Agriculture

Lauréate de la Médaille du jubilé de la reine pour son travail en agriculture, la productrice laitière Jayne Dietrich a été présidente de la Bruce County Federation of Agriculture et présidente du Bruce Grey County Clean Water Quality Funding Program. M[me] Dietrich est diplômée du Collège de technologie agricole de Centralia et du Programme avancé de leadership agricole de l'Ontario, classe 9. Elle a également été membre et représentante provinciale du programme Jeunes agriculteurs d'élite du Canada.

Norm Gamble
Directeur municipal
Comté de Grey

Norm Gamble est directeur municipal du comté de Grey depuis 1990. Il a occupé divers postes à la Ville de Cambridge, dont celui de directeur des parcs et des loisirs, commissaire des services

administratifs et directeur municipal adjoint. Membre fondateur de Parks and Recreation Federation of Ontario, M. Gamble a été président de la Society of Directors of Municipal Recreation of Ontario et de l'Ontario Municipal Administrators' Association, ainsi que secrétaire trésorier de l'Association des municipalités de l'Ontario.

Michael Hurst
Maire
Ville de Windsor

Natif de Windsor, Michael Hurst a été conseiller municipal pendant trois ans avant son élection à la mairie en 1991. Il en est maintenant à son troisième mandat, et il siège à un grand nombre de commissions et de conseils municipaux, entre autres dans les domaines du commerce transfrontalier et de la fabrication automobile. M. Hurst est avocat et il a reçu de nombreux honneurs et mentions pour son apport à la vie municipale. Il a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Université de Windsor, et son leadership communautaire et son dévouement à l'égard du public ont été reconnus lors du Negev Dinner Tribute du Jewish National Fund.

John Maaskant
Administrateur
Chicken Farmers of Ontario

John Maaskant a été producteur de poulets et de cultures commerciales dans le comté de Huron pendant 33 ans. Il est membre du conseil d'administration de l'office de commercialisation Chicken Farmers of Ontario (CFO) depuis 1990, et il représente le CFO à l'Ontario Farm Environmental Coalition (OFEC), un organisme formé par des groupes d'agriculteurs qui s'intéresse à la gestion des éléments nutritifs et aux questions environnementales. M. Maaskant a récemment été nommé membre du comité consultatif sur la protection des ressources en eau du ministère de l'Environnement de l'Ontario, et il est actuellement vice-président du conseil et président du comité sur l'environnement de l'Ontario Farm Animal Council, ce qui comprend une fonction de représentation au comité directeur de l'OFEC.

Jim Manicom
Chef
Office de protection de la nature de Grey-Sauble

Jim Manicom cumule près de 30 ans d'expérience dans le domaine de la protection des ressources naturelles. En 1982, M. Manicom a déménagé à Owen Sound pour travailler au service de son employeur actuel, l'Office de protection de la nature de Grey Sauble. Il a occupé divers postes pour d'autres offices de protection de la nature, celui de la péninsule du Niagara, de Kettle à St. Thomas et du ruisseau Catfish à Aylmer. Il a en outre déjà travaillé au bureau régional du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario à London.

Liam McCreery
Président
Ontario Soybean Growers (comté d'Oxford)

Liam McCreery est producteur de cultures industrielles dans le comté d'Oxford County. Membre du conseil d'administration de l'organisme Ontario Soybean Growers depuis 1993, il a été élu président en 2000. Il a déjà présidé le conseil d'administration de la Canadian Agri-Food Trade Alliance, une coalition nationale d'associations, d'organismes et de compagnies qui prône la libéralisation des marchés agro-alimentaires. Il a également présidé le comité du conseil d'administration sur les programmes gouvernementaux et du commerce international. M. McCreery a un diplôme en économie de l'Université de Guelph et un diplôme supérieur en administration de l'Université de Waterloo.

David Oliphant
Maire, Zorra Est-Tavistock
Président du conseil du comté d'Oxford

David Oliphant a d'abord été élu conseiller municipal du canton de Zorra Est-Tavistock en 1985, puis conseiller général en 1989. Il en est maintenant à son troisième mandat à la mairie du canton, fonction à laquelle s'ajoute un mandat de trois ans à titre de conseiller du canton d'Oxford. M. Oliphant était superviseur de la souscription à la compagnie d'assurance South Easthope Mutual et a pris sa retraite en janvier 2001.

Joe Preston
Membre
St. Thomas Downtown Business Group

Joe Preston est propriétaire d'un restaurant Wendy depuis 1990. Il préside le Downtown Development Board de St. Thomas, et représente la communauté des gens d'affaires à la commission locale de formation d'Elgin Middlesex Oxford. M. Preston a été président de la chambre de commerce du district de St. Thomas et du conseil d'administration de Centraide de St. Thomas. Il est actuellement trésorier du centre de counseling d'emploi pour les jeunes, dont il a auparavant assuré la présidence, et il fait partie du conseil d'administration du club de hockey junior B, les *Stars* de St. Thomas.

John Van Bakel
Maire
Municipalité de Perth Ouest

Producteur de bovins et de cultures industrielles, John Van Bakel a été élu maire de Perth Ouest après la fusion du canton en 1997. Il compte 17 ans d'expérience en politique municipale, ayant été préfet du canton de Logan pendant six ans et conseiller du comté de Perth. Il participe activement aux travaux des comités sur le logement, les services sociaux, l'aménagement, les services policiers et d'ambulances et sur l'environnement du canton. M. Van Bakel est propriétaire-exploitant du Bureau de délivrance des permis de conduire et de l'immatriculation des véhicules automobiles de Mitchell.

Orlando Zamprogna
Directeur intérimaire, installations et ingénierie
Université Western Ontario
(et ancien maire adjoint de la ville de London)

Orlando Zamprogna est coordonnateur des projets spéciaux à l'Université Western Ontario. Il possède 25 ans d'expérience au palier municipal à titre de conseiller de la Ville de London et a été adjoint au maire pendant 11 ans. M. Zamprogna a siégé à nombre de commissions publiques et de comités dont la Lake Erie and Lake Ontario Water Distribution Board, l'Office de protection de la nature de la vallée de la Thames supérieure, le conseil des gouverneurs de l'Université Western Ontario et la Commission civile des services policiers de l'Ontario. M. Zamprogna est ingénieur en mécanique et il a reçu le prix Citizenship Award décerné par l'association Professional Engineers of Ontario, à laquelle il appartient depuis longtemps.

ANNEXE III : SOMMAIRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les consultations publiques sur le rapport préliminaire du Comité des initiatives de croissance de l'Ouest de l'Ontario, intitulé *Façonner l'avenir*, ont eu lieu dans quatre villes au cours de l'été 2003, soit à Windsor, le 2 juin, à Stratford, le 25 juin, à Owen Sound le 26 juin, et à London, le 2 juillet. Ces consultations publiques avaient pour but de donner aux résidents de l'Ouest de l'Ontario la possibilité d'exposer leurs points de vue sur les recommandations finales du Comité et d'en apprendre davantage sur la croissance intelligente. Le Comité a tenu compte des commentaires et suggestions recueillis à la faveur des consultations publiques lors de ses discussions en vue de la rédaction de son rapport final. Ce rapport reprend un grand nombre de ces commentaires et suggestions.

La réaction du public aux recommandations a été très positive. Les participants ont convenu que les orientations stratégiques du Comité reflétaient fidèlement les questions prioritaires qui ont été dégagées dans la zone de l'Ouest. Les commentaires des participants se concentraient principalement sur des recommandations précises du Comité. Tout en suggérant certaines modifications et précisions à apporter aux recommandations présentées dans le document de discussion, les participants étaient d'avis que la condition essentielle pour que les initiatives de croissance intelligente puissent aller de l'avant, c'était que le gouvernement entreprenne la mise en œuvre des recommandations du Comité.

Les participants appuyaient fortement l'approche axée sur la consultation et la constitution de consensus adoptée aux fins de la stratégie de croissance intelligente, et ils ont apprécié de pouvoir donner leur avis sur les conseils formulés par le Comité.

Les participants étaient favorables au concept préconisé par le Comité, à savoir la détermination d'un système de nœuds de services et de réseaux sectoriels dans la zone et l'affectation d'investissements nécessaires à son fonctionnement. Ils ont convenu que des réseaux sectoriels pourraient créer un système de soutien pour les industries nouvelles, en misant sur les forces actuelles de la zone dans des secteurs comme la fabrication d'automobiles et de pièces, l'agriculture et le tourisme, et en explorant les nouvelles possibilités dans des domaines comme la technologie intelligente. Certains participants se sont inquiétés du fait qu'un système de nœuds de services et de réseaux sectoriels pourrait restreindre ou absorber les fonds dirigés vers les petites localités et compromettre les possibilités de croissance dans les collectivités qui n'ont pas été désignées comme nœuds de services.

Les participants étaient d'accord avec la recommandation du Comité quant à la nécessité de mieux protéger les ressources naturelles et l'environnement de la zone, ainsi que la qualité de vie dont on y jouit, en améliorant l'efficacité de la planification, la coordination et la coopération. En outre, ils jugeaient très important que le gouvernement fournisse des incitatifs significatifs afin d'encourager l'intensification, la revitalisation des centres-villes, le réaménagement des friches contaminées et l'utilisation de l'infrastructure existante. Ils estimaient qu'il était nécessaire d'assurer le suivi de la conformité aux lois visant la protection des ressources naturelles et de l'environnement. Ils étaient très favorables à une utilisation accrue de réseaux de transmission des données à haute vitesse pour la prestation des services de santé et d'éducation.

Certains participants ont mentionné que les terres agricoles qui ne sont pas des terres agricoles à fort rendement, c'est-à-dire celles qui font partie des catégories 4, 5, 6 et 7 de l'inventaire des terres du Canada, devraient être protégées de la même manière que les terres à fort rendement. Puisque l'élevage sur les terres agricoles de qualité moindre fournit une forte proportion de la production agricole totale de la région, il faudrait leur accorder une protection égale. En outre, il est possible que les méthodes d'exploitation agricole évoluées et les nouvelles technologies permettent aux agriculteurs de produire une grande variété de cultures sur des terres de moindre qualité, chose qui n'est pas faisable à l'heure actuelle.

La recommandation du Comité, à savoir que des incitatifs devraient être offerts pour encourager les jeunes ou nouveaux agriculteurs à s'établir dans le secteur agricole, a été bien reçue. Les participants ont souligné la question importante du soutien de la rentabilité des petites fermes. Certains ont exprimé leurs inquiétudes quant à la hausse du nombre de demandes de morcellement de terres agricoles et aux répercussions environnementales des activités agricoles de haute intensité.

Les participants ont convenu de la nécessité d'une approche intégrée en matière d'utilisation des terres et de planification des transports. En ce qui a trait à la partie nord de la zone, des participants ont suggéré qu'au lieu de construire de nouvelles routes, le gouvernement devrait s'employer à améliorer l'infrastructure routière actuelle et fournir du soutien financier supplémentaire aux municipalités pour leur permettre d'entretenir et d'améliorer leurs réseaux de voies publiques locales.

Les participants ont approuvé les recommandations du Comité sur l'amélioration des services ferroviaires. Ils étaient d'avis que le transport des personnes et des biens par rail devrait devenir plus concurrentiel. À leur sens, la mise en place d'un service ferroviaire pour passagers à haute vitesse dans la zone constituait une priorité.

Les participants ont appuyé la recommandation du Comité sur le recours aux technologies des sources d'énergie et carburants de substitution, afin d'assurer un approvisionnement durable, fiable et abordable en énergie. Ils ont été nombreux à soutenir qu'il était temps que l'on commence à traiter les déchets comme un bien ayant une valeur sur le marché, et non comme un élément de passif. Plusieurs d'entre eux ont également mentionné que la zone de l'Ouest devrait réduire sa dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire à cause des dangers inhérents à ce mode de production, à ses coûts d'entretien élevé et aux vives inquiétudes que suscite l'élimination des déchets nucléaires. Ils ont suggéré que le gouvernement étudie la technologie des réacteurs nucléaires ou de fusion moins gros. On a également indiqué que la promotion de l'économie d'énergie constituait un autre élément clé de la mise en oeuvre de cette orientation stratégique.

Les participants ont convenu que l'engagement du gouvernement à promouvoir les destinations touristiques de grand intérêt régional et à y effectuer de nouveaux investissements permettrait d'en maximiser le potentiel pour attirer les touristes et soutiendrait les autres attraits touristiques. Certains percevaient comme nécessaire que les organismes municipaux, provinciaux et du secteur privé adoptent une approche coordonnée et coopérative en vue de promouvoir l'écotourisme. Un grand nombre de personnes souscrivaient à la suggestion d'offrir un plus grand nombre d'installations de formation et de programmes de formation en apprentissage et de formation professionnelle en vue de métiers et d'autres professions spécialisées.

ANNEXE IV : SOUTIEN FOURNI AU COMITÉ DES INITIATIVES DE CROISSANCE INTELLIGENTE DE L'OUEST DE L'ONTARIO

Secrétariat des initiatives de croissance intelligente et ministères partenaires

Le Secrétariat des initiatives de croissance intelligente, l'organisme chargé de la coordination générale de l'initiative de croissance intelligente au sein de l'ancien ministère des Affaires municipales et du Logement, a collaboré étroitement avec les autres directions du ministère et les ministères partenaires afin de coordonner et d'intégrer les programmes, politiques et initiatives, et d'appuyer les comités des initiatives de croissance intelligente.

Au moment des consultations, les ministères partenaires étaient les suivants :

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation
- Ministère de l'Environnement
- Ministère des Finances
- Ministère des Richesses naturelles
- Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Ministère du Tourisme et des Loisirs
- Ministère de la Formation, des Collèges et Universités
- Ministère des Transports
- Société ontarienne SuperCroissance

Des représentants d'autres ministères ont aussi participé au besoin.

La structure interministérielle qui a été en activité au cours de la dernière année afin d'appuyer la croissance intelligente et les travaux des comités comprenait un comité de direction générale et un comité interministériel de zone (un pour offrir un soutien à chacun des cinq comités). Un rôle important des comités de zone a été de fournir des données, des renseignements, des perspectives et des conseils.

Comité de direction générale

Le comité de direction générale, composé de directeurs de ministères partenaires, a coordonné les éléments stratégiques apportés au travail des comités et au programme des initiatives de croissance intelligente. Le comité a fourni le cadre des communications bidirectionnelles entre le Secrétariat des initiatives de croissance intelligente et les ministères propres des membres, sur tous les aspects de l'initiative de croissance intelligente.

Comité interministériel de la zone de l'Ouest

Le comité interministériel de la zone de l'Ouest a été une ressource clé pour le Comité des initiatives de croissance intelligente de l'Ouest de l'Ontario en fournissant des renseignements, des données et de la rétroaction au Comité tout au long de l'élaboration de ses recommandations. Les représentants ont travaillé de près avec le Secrétariat des initiatives de croissance intelligente afin de coordonner et d'intégrer les politiques et les programmes liés à la croissance intelligente.

Membres du comité interministériel de la zone de l'Ouest :

John Maddox, (coprésident), directeur régional, Bureau des services aux municipalités — région du Sud-Ouest, ministère des Affaires municipales et du Logement

Jonathan Mousley, (coprésident), chef intérimaire, Initiatives interministérielles, Secrétariat des initiatives de croissance intelligente, ministère des Affaires municipales et du Logement

Steven Blake, chef régional, ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation

Ken Carter, chef, région du Sud-Ouest, ministère des Affaires civiques et ministère du Tourisme et des Loisirs

Alec Denys, chef du district d'Aylmer, ministère des Richesses naturelles

Peter Jackson, directeur de la région du Sud-Ouest, ministère des Transports

Claude Lafrance, chef, Section du soutien technique, ministère de l'Environnement

Art Lawson, chef, Programmes pour les collectivités rurales — région de l'Ouest, ministère des Affaires municipales et du Logement

Donna Mundie, spécialiste en politiques de l'aménagement du territoire — ressources, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ANNEXE V : LISTE DES EXPOSÉS PRÉSENTÉS AU COMITÉ DES INITIATIVES DE CROISSANCE INTELLIGENTE DE L'OUEST DE L'ONTARIO

Exposés présentés aux réunions du Comité (par ordre chronologique) :

Précédents en matière de gestion de la croissance dans les autres compétences. Secrétariat des initiatives de croissance intelligente.

Profil de la zone de l'Ouest de l'Ontario. Secrétariat des initiatives de croissance intelligente, ministère des Affaires municipales et du Logement.

Stratégie de croissance intelligente. Secrétariat des initiatives de croissance intelligente, ministère des Affaires municipales et du Logement.

Survol de l'agriculture en Ontario. ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Développement économique rural. ministère des Affaires municipales et du Logement.

Transports : Survol de la région du Sud-Ouest. ministère des Transports.

Obligations de financement de projets et zones assorties d'incitatifs fiscaux. ministère des Finances.

Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques. Institute of Competitiveness and Prosperity.

Survol économique. ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation.

Agricultural and Conflict in the New Rural Community: "The need for appropriate risk management strategies". Université de Guelph.

Canada in the Network Age: Building an Infrastructure for Innovation and Inclusion. Comté de Grey.

Eau, égouts, air et pesticides. ministère de l'Environnement.

Main-d'oeuvre professionnelle de l'Ontario pour le XXIe siècle. ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Transports et commerce : perspectives dans le Sud-Ouest de l'Ontario. ministère des Transports.

Survol des responsabilités, des activités et de l'information. ministère des Richesses naturelles.

Immigration et établissement. ministère des Affaires civiques.

Constraints Mapping. IBI Group.

Statistiques sur les produits et activités agricoles dans la zone de l'Ouest. ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

ANNEXE VI : LISTE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS AU COMITÉ DES INITIATIVES DE CROISSANCE INTELLIGENTE DE L'OUEST DE L'ONTARIO

Agricultural Adaptation Council. *The Odyssey Report: An Industry Quest for Solutions*. Septembre 2002.

Caldwell, Wayne J. and Claire Weir (School of Rural Planning and Development, Université de Guelph) *Ontario's Countryside: A Resource to Preserve or an Urban Area in Waiting?: A Review of Severance Activity in Ontario's Agricultural Land During the 1990's*. Juillet 2002.

Comité des initiatives de croissance intelligente du Centre de l'Ontario. *Conseils provisoires pour réduire l'engorgement des routes et promouvoir des collectivités habitables dans le Centre de l'Ontario*. Août 2002.

Detroit River Tunnel Partnership. *The Windsor-Detroit TradeWay Project*. Janvier 2003.

Gilbert, Richard. *Energy and Smart Growth (Draft)*. Octobre 2002.

Institute for Competitiveness and Prosperity. *Ontario's Clusters of Innovation: Working Paper No. 1*. Avril 2002.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. *Aperçu des comtés, 2001 (statistiques sur l'agriculture, par comté)*. 2001.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation. *Fiche de renseignements — Emploi et PIB en Ontario, par industrie*. Statistique Canada 2002.

Ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation. Carte : *Lacunes dans la connectivité — Sud de l'Ontario, 2002*.

Ministère des Finances. *Document de consultation sur les emplois et les obligations de financement de projets, 2002*.

Ministère des Finances. *Document de consultation sur les emplois et les zones d'incitatifs fiscaux, 2002*.

Ministère des Affaires municipales et du Logement. *Carte : Réseau routier de la région du Sud-Ouest, 2002*.

Ministère des Affaires municipales et du Logement. *Notes de la rencontre des parties intéressées et des dirigeants municipaux et du monde des affaires avec le ministre associé Coburn à Woodstock et au collège Ridgetown*. Juillet 2002.

Ministère de la Formation, des Collèges et Universités. *Rapport sur le marché du travail en Ontario — Données de l'enquête sur la population active*. Vol. 2 : 10. Octobre 2002.

Ministère des Transports. *Directions stratégiques concernant les transports — Sud-Ouest de l'Ontario : Ébauche*. Janvier 2002.

Ministère des Transports. *Directions stratégiques concernant les transports — Sud-Ouest de l'Ontario : Sommaire des ateliers*. Hiver / printemps 2002.

Travail agricole rémunéré dans l'Ouest de l'Ontario. Recensement de l'agriculture 2001.

Fédération de l'agriculture de l'Ontario. *Agricultural Land Use Policy Statement*. Avril 2002.

Secrétariat des initiatives de croissance intelligente. *Follow up to Strategy Precedents: What Works?* Octobre 2002.

Secrétariat des initiatives de croissance intelligente. *Points saillants sur les Conseils provisoires pour réduire l'engorgement des routes et promouvoir des collectivités habitables dans le Centre de l'Ontario – Sommaire des recommandations qui pourraient être applicables à la zone de l'Ouest*. Décembre 2002.

Transports Canada. *Sommaire — Étude du réseau de transport de surface des marchandises en Ontario*. Mai 2000.

Transports Canada. *Impediments to Greater Use of Truck-Rail Intermodal Between Canada and the United States*. Janvier 1999.

Autres ressources

Cartes et données. Cartes et renseignements statistiques fournis par le Secrétariat des initiatives de croissance intelligente pour l'usage du Comité.

Coupures de presse concernant les questions de croissance intelligente dans l'Ouest de l'Ontario mises à la disposition des membres du Comité lors des réunions.

Initiatives provinciales de croissance intelligente. Dossier décrivant certaines initiatives menées par divers ministères provinciaux relativement à la croissance intelligente. Créé en octobre 2002.

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne 1999 : La « valeur ajoutée », c'est quoi au juste? Par Christian Wolfe, Statistique Canada, à l'aide de dossiers de Vicky Cano Lamy, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

ANNEXE VII : GLOSSAIRE

Agrégats minéraux

Ressource minérale non renouvelable qui est vitale pour la construction et l'entretien des infrastructures. Les agrégats sont principalement constitués de sable, de gravier, d'argile et de roche-mère (y compris les pierres servant à produire le béton, le ciment, la chaux et les briques d'argile).

Agri-tourisme

Tourisme relié aux régions et thèmes ruraux et agricoles. Sont comprises une grande diversité d'attractions et d'activités dans les régions rurales et agricoles. Les caractéristiques essentielles en sont les suivantes : grands espaces, aménagement touristique limité et possibilités pour les visiteurs de faire directement l'expérience du milieu rural ou de l'environnement naturel.

Aménagement groupé

Schéma d'aménagement du territoire en milieu urbain de densité moyenne et grande qui favorise l'utilisation efficace des terres, des quartiers où les habitants peuvent marcher, des utilisations multiples des terres (résidentielle, commerce de détail, travail et établissement, dans un seul quartier), la proximité des services de transport en commun et la réduction de la nécessité des infrastructures. Le mot « groupé » est une expression relative et représente des densités effectives différentes dans les petites et dans les grandes villes. L'aménagement groupé n'est pas nécessairement un aménagement en hauteur.

Apprentissage

Méthode d'apprentissage par laquelle des experts en exercice transmettent leurs connaissances et leurs compétences dans un lieu de travail.

Autoroute électronique

Réseau national ou régional de câbles servant à la transmission de l'information. Il comprend les lignes téléphoniques de base, la câblodistribution et la transmission par ordinateur de même que la transmission par fibres optiques à haute capacité. Les câbles à fibres optiques rendent possibles l'envoi et la réception de données électroniques plus complexes que les câbles habituels.

Bioceutiques

Sous-produits agricoles tels que des enzymes, coenzymes, protéines, fibres et huiles essentielles, utilisés à des fins médicinales ou nutritionnelles.

Biodiésel

Combustible gazeux, liquide ou solide, contenant de l'énergie dérivée d'une source biologique. Par exemple, l'huile de colza ou l'huile de foie de poisson peuvent être utilisés au lieu du carburant diésel dans des moteurs modifiés.

Biotechnologie

La production et le traitement de substances obtenus grâce à l'application des principes et techniques de la biologie moléculaire moderne, en particulier de la manipulation délibérée des molécules d'ADN. En général, la biotechnologie utilise des organismes vivants ou leurs produits à des fins commerciales et comprend des activités comme la fabrication de médicaments ou l'amélioration ou la reproduction de cultures vivrières ou d'animaux domestiques.

Centres (ou grappes) d'excellence

Établissements financés par les fonds publics ou *grappes* d'établissements qui intègrent et gèrent systématiquement des liens entre l'université et le marché afin d'assurer l'application réussie des innovations en matière de science et de technologie à de nouvelles entreprises profitables. Ces centres ou grappes encouragent le développement économique grâce à la recherche dirigée, à la commercialisation de la technologie et à la formation pour le personnel hautement qualifié.

Chaîne de valeur

Collaboration entre les entreprises afin de différencier les produits et services. Typiquement, une chaîne de valeur comporte un ou plusieurs fournisseurs de produits ou services primaires, ainsi que de nombreux autres fournisseurs qui ajoutent de la valeur aux produits ou services qui sont finalement offerts à l'acheteur.

Cogénération

L'utilisation de déchets (billots et déchets de bois; déchets solides provenant de dépotoirs municipaux; déchets urbains; résidus de la transformation des aliments; et résidus provenant des installations de traitement des eaux usées) pour produire de l'énergie.

Compostage

Décomposition biologique contrôlée de matières organiques en présence d'oxygène, qui produit un produit d'amendement du sol stable, exempt d'organismes pathogènes et semblable à de l'humus.

Croissance équilibrée

Répartition de la croissance démographique et du nombre d'emplois de sorte qu'aucune collectivité ne soit vraiment à vocation unique et que les municipalités favorisent un aménagement mixte du territoire (utilisations commerciales et résidentielles).

Énergie de fusion

Energie produite par la fusion de deux noyaux par opposition à l'énergie nucléaire qui est produite par la division de noyaux.

Étalement urbain

Aménagement dispersé à l'extérieur des centres urbains et des villages, le long des routes et dans la campagne rurale, habituellement caractérisé par les éléments suivants : consommation inutile de terres; densités moyennes faibles comparativement aux centres plus âgés; dépendance envers l'automobile; espaces ouverts fragmentés, grands espaces entres les zones aménagées et dispersion; utilisations séparées en des zones particulières; répétition d'immeubles commerciaux d'un étage entourés de grands terrains de stationnement; absence d'espaces publics et de centres communautaires.

Éthanol

Alcool éthylique dérivé de produits agricoles et forestiers et d'autres ressources renouvelables, y compris des résidus et des déchets générés par leur production, pouvant être utilisé comme source d'énergie de remplacement.

Formation à distance

Formation fournie de façon que l'élève ne soit pas forcé d'être physiquement dans le même lieu que l'instructeur. Par le passé, la formation à distance signifiait l'enseignement par correspondance. De nos jours, les technologies audio et vidéo et l'ordinateur sont les modes de prestation le plus souvent utilisés.

Friches contaminées

Installations industrielles ou commerciales abandonnées, dysfonctionnelles ou sous-utilisées où l'expansion ou le réaménagement est compliqué par une contamination environnementale réelle ou perçue. En dépit de la complexité de l'aménagement de ces terrains, ceux-ci se situent souvent dans des lieux opportuns et stratégiques — par exemple au cœur de zones urbaines ou dans des secteurs riverains panoramiques.

Grappe

Groupe d'entreprises interreliées, situées près les unes des autres, et établissements connexes dans un domaine particulier, notamment des producteurs, fournisseurs de services, fournisseurs, universités et associations professionnelles. Les grappes résultent des liens reliant les diverses industries dans un lieu particulier.

Grappe de production de biens échangés

Réseau d'industries de biens échangés. Les industries de biens échangés vendent des produits et des services dans diverses zones économiques et se concentrent par conséquent dans les régions particulières où elles choisissent d'effectuer leur production en raison des avantages offerts par ces lieux sur le plan de la concurrence. Le niveau d'emploi dans ces industries varie donc beaucoup d'une région à l'autre et n'est pas directement lié au niveau de population régional.

Infrastructure

Les systèmes et services de base dont a besoin une région ou une organisation pour fonctionner efficacement. L'infrastructure massive comprend les structures physiques — routes, aéroports, installations de traitement de l'eau et des eaux usées, écoles, hôpitaux et matériel de télécommunication. L'infrastructure souple englobe les programmes et services fournis grâce à l'infrastructure massive comme le perfectionnement des compétences, les soins de santé, l'éducation, le transport en commun, etc.

Multimodal

Installations de transport ou liées au transport qui utilisent ou acceptent plus d'un type de véhicule ou de mode de transport et représentent une option viable à l'utilisation de véhicules montés sur pneus. Par exemple, un système de transport multimodal peut utiliser pendant un trajet une combinaison de camions, de transport par rail et par bateau (plutôt qu'un type de véhicule) pour la livraison d'un bien particulier, tout en offrant une intégration continue entre ces divers types de véhicules. Un système multimodal pour passagers peut inclure divers modes de transport, notamment l'automobile, la marche, la bicyclette, l'autobus, le transport urbain rapide et le train. Une installation multimodale peut effectuer sans coupure le transfert des passagers et des biens entre les différents véhicules ou modes de transport.

Noeud de services

Centre qui fournit des services ou des installations — soins de santé, éducation, installations culturelles, sportives ou récréatives — aux résidents locaux et à ceux de la région environnante.

Les biens et les services sont fournis dans divers centres, depuis les petits quartiers jusqu'aux grandes zones urbaines. Les gens préfèrent obtenir les biens et services généraux comme le pain et le lait les plus près possible de leur domicile, mais sont prêts à aller plus loin pour obtenir des biens et services spécialisés comme des meubles ou des vêtements de haute couture. De la même manière, pour être viables, certains services exigent un marché plus grand que d'autres (un dépanneur n'a pas besoin d'un marché aussi important qu'un magasin de meubles). La taille et la fonction des noeuds de services varient. Selon la taille du centre et du genre de services qu'il offre, la région environnante connexe sera de petite, de moyenne ou de grande taille.

Toutes les collectivités ne sont pas des noeuds de services. Par exemple, les quartiers ou petites collectivités offrant uniquement des services et commodités de base comme une épicerie de quartier, une école élémentaire et un cabinet de médecin pour répondre aux besoins des résidents locaux, ne constituent pas des noeuds de services. Les petits noeuds de services offrent non seulement ces services de base à l'intention des résidents locaux, mais également des services et commodités — comme un détaillant spécialisé, une école secondaire et un hôpital — visant les habitants d'un bassin plus étendu. Les grands noeuds de services offrent tout cela, en plus de commodités et de services spécialisés — comme un établissement d'enseignement postsecondaire, un hôpital régional ou une concentration de détaillants plus grands et plus spécialisés — visant un bassin encore plus large. Qu'ils soient petits ou grands, les noeuds de services attirent des travailleurs et des consommateurs qui ne font pas partie de la collectivité locale.

L'importance d'un noeud de services et sa relation avec la région environnante sont fondées davantage sur la *centralité* et la *concentration* que sur la population. La centralité fait référence au nombre de consommateurs dans la région environnante et la possibilité pour les consommateurs d'obtenir le produit ou le service auprès d'un autre fournisseur. La concentration est la disponibilité d'une *masse critique* d'activités interreliées appuyant un secteur particulier. Les concepts de centralité et de concentration s'appliquent à tous les secteurs de biens et de services.

Les noeuds de services correspondent souvent à ceux d'un ou plusieurs réseaux sectoriels.

Patrimoine culturel

Un ou plusieurs immeubles, structures, monuments, installations ou vestiges archéologiques liés à l'histoire architecturale, culturelle, sociale, politique, économique ou militaire, qui ont été désignés comme important pour la collectivité et qui sont utiles pour comprendre l'histoire d'un peuple ou d'un lieu.

Planification de la relève

Le processus qui permet d'assurer la relève d'une entreprise familiale sur plusieurs générations consiste généralement à choisir et à préparer le ou les successeurs, à planifier l'avenir, à organiser la transition et à communiquer les changements à la famille et à l'entreprise.

Réseau sectoriel

Certaines industries peuvent exister presque n'importe où et sont présentes dans la plupart des zones géographiques pour offrir leurs services localement. D'autres activités ont des exigences particulières concernant leur emplacement et se concentrent dans les zones géographiques qui répondent à ces exigences. Normalement, les installations de production ou de traitement sont situées dans des nœuds et attirent des travailleurs, matériaux, services et consommateurs de la région environnante. Les services de recherche, d'administration et d'éducation spécialisée connexes ont tendance à se regrouper dans un ou plusieurs nœuds et à former un réseau offrant ses services aux autres nœuds.

Par exemple, les usines d'assemblage des produits de l'automobile sont généralement situées dans le corridor de l'autoroute 401, qui offre un accès facile aux marchés des États-Unis et du Canada, mais les travailleurs, les pièces pour véhicules automobiles et autres biens et services viennent de diverses collectivités situées dans la zone. Un grand nombre des usines d'assemblage — ainsi que les services de recherche, d'administration et d'éducation spécialisée connexes — concentrées à Detroit/Windsor servent de plaque tournante nord-américaine pour le secteur de l'automobile. Les services spécialisés sont fournis par les établissements d'enseignement supérieur de Windsor, et les biens sont distribués aux principaux marchés par l'intermédiaire du poste frontalier Detroit-Windsor, grâce à un réseau de transport et d'installations d'entreposage bien développé et spécialisé. Ceux-ci, ainsi que d'autres nœuds de recherche, d'administration et d'éducation, servent des usines d'automobiles de London, de St. Thomas, de Woodstock, de Chatham et d'Ingersoll, lesquelles attirent des travailleurs, matériaux, services et consommateurs de leur secteur local respectif.

Ressources

Sont compris les terres agricoles, les éléments du patrimoine naturel, les forêts, les ressources en eau et les ressources minérales. Les ressources sont reconnues pour leur valeur écologique et économique.

Secteur agroalimentaire

Comprend le secteur agricole et les industries de service connexes.

Soins primaires

Premier point de contact avec le système de soins de santé pour le diagnostic, le traitement et le suivi d'un trouble de santé particulier ou un dépistage systématique comme un examen de santé annuel. Les généralistes, le personnel infirmier en soins à domicile et en santé publique, les pharmaciens, les physiothérapeutes et les dentistes fournissent habituellement les soins primaires. Ces soins peuvent comprendre l'aiguillage vers des soins plus spécialisés ainsi que des services sociaux et-ou d'éducation liés à la maladie diagnostiquée.

Soins tertiaires

Soins hospitaliers qui nécessitent des compétences, une technologie ou des services de soutien hautement spécialisés.

Système du patrimoine naturel

Système de zones et de corridors naturels ou de liens physiques clés ayant une grande importance écologique et qui, ensemble, remplissent d'importantes fonctions écologiques, par exemple créer un habitat et améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Le système du patrimoine naturel que le Comité recommande serait instauré à l'échelle de la zone de l'Ouest.

Systèmes de chauffage et de refroidissement urbains

La fourniture du chauffage (sous forme de vapeur ou d'eau chaude) ou de la climatisation (par eau profonde) depuis une source centrale à un groupe d'immeubles.

Terres de produits de spécialité

Zones où des cultures de spécialité comme des fruits fragiles (pêches, cerises, prunes), des raisins, des légumes et des cultures en serre sont principalement cultivées, résultant habituellement :

- de sols pouvant produire des cultures de spécialité ou de terres bénéficiant de conditions météorologiques spéciales, ou des deux;
- d'une combinaison d'agriculteurs connaissant la production de cultures de spécialité et d'investissement en capital dans les installations et services connexes nécessaires pour produire, entreposer ou traiter les cultures de spécialité.

Train/service ferroviaire à haute vitesse

Transport des voyageurs par chemin de fer qui est plus rapide que le transport classique par train, nécessitant souvent la construction de voies et de lignes spéciales réservées.

Valeur ajoutée

Amélioration faite à un produit ou service avant son offre au consommateur, pour en augmenter la valeur. Les confitures de fraises confectionnées à l'aide de fraises locales sont un exemple de produit à valeur ajoutée.

Zone habitée

Zone aménagée autour de terres désignées pour l'aménagement dans la planification à long terme. Dans certains cas, la zone habitée peut correspondre à la zone aménagée. Il existe deux types de zones habitées : les zones urbaines habitées sont généralement grandes et offrent une grande variété d'infrastructures et de services. Les zones rurales habitées sont plus petites, moins denses et sont parfois desservies par des réseaux d'eau et d'égouts privés.

Zones et caractéristiques du patrimoine naturel

Zones et caractéristiques telles que les terres humides, les habitats des poissons, les forêts, les vallées, l'habitat des espèces menacées, l'habitat de la faune sauvage et les zones d'intérêt naturel et scientifique qui sont importantes en raison de leur valeur écologique.

ANNEXE VIII : MUNICIPALITÉS DE LA ZONE DE CROISSANCE INTELLIGENTE DE L'OUEST DE L'ONTARIO

Total : 87 municipalités

Adelaide Metcalfe, Canton
Amherstburg, Ville
Ashfield-Colborne-Wawanosh, Canton
Aylmer, Ville
Arran-Elderslie, Municipalité
Bayham, Municipalité
Blandford-Blenheim, Canton
Bluewater, Municipalité
Brockton, Municipalité
Brooke-Alvinston, Canton
Bruce, Comté
Bruce Sud, Municipalité
Chatham-Kent, Municipalité
Chatsworth, Canton
Dawn-Euphemia, Canton
Dutton-Dunwich, Municipalité
Elgin, Comté
Elgin Centre, Municipalité
Elgin Ouest, Municipalité
Enniskillen, Canton
Essex, Comté
Essex, Ville
Georgian Bluffs, Canton
Goderich, Ville
Grey, Comté
Grey Highlands, Municipalité
Grey Ouest, Canton
Hanover, Ville
Howick, Canton
Huron, Comté
Huron Centre, Municipalité
Huron Est, Municipalité
Huron-Kinloss, Canton
Huron Nord, Canton
Huron Sud, Municipalité
Ingersoll, Ville
Kincardine, Municipalité
Kingsville, Ville
Lakeshore, Ville
LaSalle, Ville
Lambton, Comté
Lambton Shores, Municipalité
Leamington, Municipalité
London, Ville
Lucan Biddulph, Canton
Malahide, Canton
Meaford, Municipalité
Middlesex, Comté
Middlesex Centre, Canton
Middlesex Nord, Municipalité
Middlesex Sud-Ouest, Municipalité
Morris-Turnberry, Municipalité
Newbury, Village
Norfolk, Comté
Norwich, Canton
Oil Springs, Village

Owen Sound, Ville

Oxford, Comté

Oxford Sud-Ouest, Canton

Pelee, Canton

Péninsule de Bruce Nord, Municipalité

Péninsule de Bruce Sud, Ville

Perth, Comté

Perth Est, Canton

Perth Nord, Ville

Perth Ouest, Canton

Perth Sud, Canton

Petrolia, Ville

Plympton-Wyoming, Ville

Point Edward, Village

St. Clair, Canton

St. Marys, Ville séparée

St. Thomas, Ville

Sarnia, Ville

Saugeen Shores, Ville

Southgate, Canton

Southwold, Canton

Stratford, Ville

Strathroy-Caradoc, Canton

Tecumseh, Ville

Thames Centre, Municipalité

The Blue Mountains, Ville

Tillsonburg, Ville

Windsor, Ville

Woodstock, Ville

Zorra, Canton

Zorra Est-Tavistock, Canton